



Courses à obstacles

Avis et communiqués III

Décisions V

Résultats (n° 46 à 72) :

vendredi 13 janvier 2023
PAU. 1

dimanche 15 janvier 2023
PAU. 2

mardi 17 janvier 2023
PAU. 4

vendredi 20 janvier 2023
PAU. 6

mercredi 25 janvier 2023
PAU. 8

Index des chevaux cités dans ce numéro 11

FRANCE GALOP

Département Technique
46 place Abel Gance
92655 Boulogne CEDEX

ISSN 1241-266X

France Galop – Imprimeur
Dépôt légal : février 2023
Quantité de tirage : 200 ex.



Avis et communiqués

Liste des oppositions IV

Liste des personnes agréées et des contrats enregistrés V

Liste des oppositions

(Mis à jour le 12 janvier 2023)

| DÉBITEUR | DEMANDEUR | CAUSE |
|------------------------------|-------------------------------|--|
| Paolo BOSCHI | Stéphane Richard SIMON | Non-paiement factures de frais de pension |
| Ivana KANTKOVA | STE ENT Antoine de WATRIGANT | Non-paiement factures de frais de pension |
| Nicholas WILLIS | STE ENT François MONFORT | Non-paiement factures de frais de pension |
| Daniel PIERI | STE ENT Benjamin LEGROS | Non-paiement factures de fais de pension |
| Nelva DE ALMEIDA | Carla O'HALLORAN | Non-paiement factures de fais de pension |
| Stéphanie GACHELIN | STE ENT Massimo CESANDRI | Non-paiement factures de frais de pension |
| SCUDERIA BLACK STAR | Gianluca BIETOLINI | Non-paiement factures de frais de pension |
| Jérôme GUILLET | STE ENT. Alain COUETIL | Non-paiement factures de frais de pension |
| Carole TRANCHANT | Christophe CHEMINAUD | Non-paiement factures de frais de pension |
| Christophe BURGUET | STE ENT Keven BORGEL | Non-paiement factures de frais de pension |
| Thierry DURAND | STE ENT. Olivier SAUVAGET | Non-paiement factures de frais de pension |
| Jade Prescillia ANGELINI | ST ENT JEAN-MARC CAPITTE | Non-paiement factures de frais de pension |
| Fang SUN | ST ENT Charles GOURDAIN | Non-paiement factures de frais de pension |
| Bachir YAHYA | Benjamin LEGROS | Non-paiement factures de frais de pension |
| Saeed Nasser AL ROMAITHI | STE ENT. FRANÇOIS ROHAUT | Non-paiement factures de frais de pension |
| SOUTH KENSINGTON STABLES | STE ENT. J. BERTAN DE BALANDA | Non-paiement factures de frais de pension |
| GAAR Racing | Nicolas BELLANGER | Non-paiement factures de frais de pension |
| Claude DONDI | STE COURSES NANCY-BRABOIS | Non paiement location de boxes et utilisation installations |
| Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA | Christian DELCHER-SANCHEZ | Non-paiement factures de frais de pension |
| Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA | Yannick FOUIN | Non-paiement factures de frais de pension |
| Arnaud COUDEVILLAIN | Jockey Club Español | Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments – non paiement frais de pension |
| David ELBAZ | Fabrice FOUCHER | Non-paiement factures de frais de pension |
| Guy ARMENGOL JADOT | Christophe FERLAND | Non-paiement factures de frais de pension |
| Guy ARMENGOL JADOT | Hubert de NICOLAY | Non-paiement factures de frais de pension |
| Didier VISSE | Anthony CLEMENT | Non paiement factures de frais de pension |
| Bethe KLODAWSKI | Fabrice CHAPPET | Non paiement factures de frais de pension |
| ECURIE DES CLOS | Fabrice CHAPPET | Non paiement factures de frais de pension |
| Valérie MOTHEU | R. MARTENS | Non paiement factures de frais de pension |
| Valérie MOTHEU | Eric WIANNY | Non paiement factures de frais de pension |
| Claude ROESCH | Jérôme CLAIS | Non paiement factures de frais de pension |
| Timothy CLAYDON | Eric DANEL | Non paiement factures de frais de pension |
| David ATAR | France Galop | Non paiement excédent de réclamation |
| Eric DRAI | Centre d'Entr. Parc du Cheval | Non paiement factures de frais de pension |
| Fabio BROGI | Centre d'Entr. Parc du Cheval | Non paiement factures de frais de pension |
| Raynald ELBAZ | Alexandre FRACAS | Non paiement factures de frais de pension |
| Marion SCHRUFER | Cyril MORINEAU | Non paiement factures de frais de pension |
| Laurent RAULIC | Yannick FERTILLET | Non paiement factures de frais de pension |
| Thierry CHERON | Jean-Luc PELLETAN | Non paiement factures de frais de pension |
| Beryl Violet CHENNELLS | Eric LIBAUD | Non paiement factures de frais de pension |
| Elisabeth GANE | Fabrice CHAPPET | Non paiement factures de frais de pension |
| Christian MUNICH | Ste Courses de DAX | Non paiement location de boxes et utilisation installations |
| ECURIE FABIEN OUAKI | Arnaud CHAILLE-CHAILLE | Non paiement factures de frais de pension |
| Jaime CARUANA DE LA HERRAN | Luis A. URBANO GRAJALES | Non paiement factures de frais de pension |
| Daniel FOUCAULT | Franck FIQUET | Non paiement factures de frais de pension |

Décisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Saisis d'une demande du ministère de l'Intérieur, visant à suspendre ou à retirer les autorisations délivrées par les Commissaires de France Galop à M. Thomas COUTANT, à savoir son autorisation de monter en qualité de jockey ;

Rappel des faits :

Le 4 avril 2022, lesdits Commissaires ont reçu un courrier en date du 31 mars 2022 visant à suspendre ou à retirer l'autorisation susvisée à M. Thomas COUTANT, demande dont les motivations ont été détaillées ;

Le même jour, les Commissaires ont transmis le courrier à M. Thomas COUTANT, dans le cadre de la procédure contradictoire mise en place, en lui demandant de faire parvenir ses observations écrites sur la situation et en lui rappelant les dispositions en matière de demande de suspension et de retrait d'autorisation par le ministère de l'Intérieur ;

Le 20 avril 2022, les Commissaires de France Galop, en l'absence d'explication adressée par M. Thomas COUTANT en ont informé ledit ministère, tout en lui demandant de bien vouloir indiquer les suites qu'il souhaitait y donner et notamment si le ministère maintenait sa demande ;

Le 12 janvier 2023, lesdits Commissaires ont réceptionné un courrier du ministère en date du 11 janvier 2023 indiquant maintenir sa demande de mesure de police administrative de retrait à l'encontre de M. Thomas COUTANT, demande de maintien dont les motivations ont été détaillées ;

Vu les dispositions du décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel ;

Vu la procédure contradictoire mise en œuvre ;

Attendu que les Commissaires de France Galop ont été saisis, d'une part, par un courrier de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire en date du 31 mars 2022, sollicitant, en le motivant, une suspension ou un retrait des autorisations délivrées à M. Thomas COUTANT, puis par un courrier en date du 11 janvier 2023, annexé à la présente décision, mentionnant un retrait desdites autorisations ;

Attendu que lesdits Commissaires sont tenus de retirer ou de suspendre les autorisations, si le ministère de l'Intérieur maintient sa demande au vu des observations émises à l'occasion de la procédure contradictoire ;

Que lesdits Commissaires ont adressé l'ensemble des éléments audit ministère et à M. Thomas COUTANT ;

Que le ministère susvisé a maintenu sa demande de mesure administrative à l'encontre de M. Thomas COUTANT par courrier reçu le 12 janvier 2023 ;

Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions, en application du décret susvisé de procéder au retrait de l'autorisation de monter de M. Thomas COUTANT en qualité de jockey ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de retirer, conformément à la demande du ministère de l'Intérieur, l'autorisation de monter en qualité de jockey délivrée à M. Thomas COUTANT.

Boulogne, le 13 janvier 2023

R. FOURNIER SARLOVEZE – G. HOVELACQUE – N. LANDON

ANNEXE : Courrier du Service Central des Courses et Jeux de la Direction Centrale de la Police Judiciaire du ministère de l'Intérieur reçu le 12 janvier 2023

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop sous la présidence de Mme Christine du BREIL ;

Saisis par la Commission médicale du dossier du jockey Christopher GROSBOIS dont l'analyse du prélèvement biologique, effectué le 5 novembre 2022 sur l'hippodrome de DEAUVILLE a révélé la présence d'une substance prohibée classée comme stupéfiant, métabolites de la COCAINE (BENZOYLECGONINE et ECGONINE METHYL ESTER) ;

Rappel synthétique des faits et d'une décision antérieure :

Le 11 décembre 2020, l'analyse du prélèvement biologique du jockey Christopher GROSBOIS effectué sur l'hippodrome de DEAUVILLE a révélé la présence de substance prohibée classée comme diurétique (FUROSEMIDE) ;

Le 27 janvier 2021, les Commissaires de France Galop ont rendu une décision aux termes de laquelle ils ont décidé :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en courses en France prononcée initialement par la Commission médicale ;
- de prendre acte de l'ensemble des démarches médicales effectuées par le jockey Christopher GROSBOIS à la satisfaction de la Commission médicale pour pouvoir remonter en courses publiques en France ;
- d'infliger en tout état de cause, une interdiction de monter d'une durée de 15 jours audit jockey pour son infraction reconnue aux règles en matière de prélèvement biologique ;

Le 5 novembre 2022, le jockey Christopher GROSBOIS a fait l'objet d'un prélèvement biologique, effectué sur l'hippodrome de DEAUVILLE, dont l'analyse a révélé, cette fois, la présence d'une substance prohibée classée comme stupéfiant, métabolites de la COCAINE (BENZOYLECGONINE et ECGONINE METHYL ESTER), par les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Le 12 décembre 2022, la Commission médicale a envoyé audit jockey un courrier l'informant, d'une part, du résultat de son prélèvement biologique effectué le 5 novembre 2022 à DEAUVILLE et, d'autre part, lui demandant de lui faire parvenir avant le 20 décembre 2022 des explications quant à la présence de cette substance, lui indiquant par ailleurs, qu'il a la possibilité de demander dans ce même délai, une analyse de contrôle sur la seconde partie du prélèvement ;

Dans ce même courrier le médecin conseil de France Galop a informé ledit jockey qu'il a immédiatement pris une mesure conservatoire à son encontre visant à protéger sa santé et lui interdisant de monter en courses en FRANCE jusqu'à l'audience de la prochaine Commission médicale de France Galop, conformément au Code des Courses ;

Le 19 décembre 2022, le jockey Christopher GROSBOIS a fourni ses explications à la Commission médicale et indiqué ne pas pouvoir expliquer la présence de cette substance, sans demander d'analyse de contrôle du second flacon ;

Le 27 décembre 2022, la Commission médicale s'est réunie et après avoir pris connaissance des éléments médicaux du dossier, des explications dudit jockey et l'avoir entendu par visio-conférence et après en avoir délibéré, en dehors de la présence du médecin conseil de France Galop, la Commission médicale a décidé de maintenir à l'égard du jockey Christopher GROSBOIS la contre-indication médicale temporaire à la monte en courses et que pour pouvoir continuer à monter en courses ce dernier devra remplir les conditions cumulatives suivantes et réaliser auprès d'un médecin agréé :

- une nouvelle visite de non contre-indication médicale à la monte en courses ;
- un électrocardiogramme ;
- trois nouveaux prélèvements biologiques pour la recherche de substances prohibées répartis sur une même semaine dont les résultats devront être négatifs ;

le tout, à ses frais ;

La Commission médicale a également précisé que la levée de la contre-indication médicale à la monte en courses en FRANCE sera prononcée au vu des résultats des conditions cumulatives demandées ci-dessus ;

Le 9 janvier 2023, s'agissant de substances stupéfiantes prohibées figurant sur la liste publiée au § I de l'article 1er de l'annexe 11 du Code des Courses au Galop, la Commission médicale a transmis le dossier aux Commissaires de France Galop ;

Après avoir dûment appelé le jockey Christopher GROSBOIS à se présenter à la réunion fixée au 25 janvier 2023 pour l'examen contradictoire de ce dossier, étant observé qu'il lui a été proposé de signer les retranscriptions de ses déclarations orales, possibilité non utilisée ;

Attendu que le jockey Christopher GROSBOIS a déclaré en séance :

- ne pas savoir comment ce résultat est positif, car il n'a jamais touché à cette substance ;
- qu'il aurait préféré ne pas uriner s'il se savait positif, car la sanction est actuellement moins forte que si on est positif, plutôt que d'uriner et d'être positif ;

Attendu que Mme Christine du BREIL a demandé s'il était sorti peu de temps avant ce prélèvement, ce à quoi ledit jockey a répondu :

- que 48h avant il est allé à une soirée chez des gens inconnus et qu'il était alcoolisé ;
- qu'il pense qu'il s'est passé forcément quelque chose à cette soirée-là, mais pourtant se souvient de cette soirée ;
- qu'il ne sait pas du tout comment se défendre, car il ne sait pas ;
- qu'il sait très bien comment se prend cette substance, mais qu'il n'en a jamais pris et se demande si cela a pu être « *ingéré* » par la peau ;

Attendu que Mme Christine du BREIL a indiqué qu'il faut une vraie hygiène de vie quand on fait ce métier et se méfier des soirées et boîtes de nuit ;

Attendu que le jockey Christopher GROSBOIS a répondu :

- qu'il le sait et a beaucoup réfléchi à tout cela depuis ;
- que ses amis ne touchent pas à cette substance et qu'il joue au football et a des amis ne prenant pas ces choses-là ;
- que la soirée, où il est allé 48h avant, était composée de gens qu'il ne connaît pas, donc qu'il imagine avoir été positif à ce moment-là, mais il ne sait pas comment ;
- qu'il a refait une analyse, qui est négative ;

Attendu que l'intéressé a indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question de la Présidente de séance en ce sens ;

Après avoir examiné les éléments du dossier ;

Vu la copie du rapport en date du 9 janvier 2023 adressé aux Commissaires de France Galop par la Commission médicale et ses pièces jointes ;

Vu les articles 143 et 216 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que l'analyse du prélèvement biologique a démontré la présence d'une substance classée comme stupéfiant, ce qui n'est pas contesté ;

Attendu que la Commission médicale a déclaré ledit jockey inapte médicalement temporairement à la monte en courses à compter du 12 décembre 2022 et lui a indiqué que pour pouvoir continuer à monter en courses ce dernier devra remplir les conditions cumulatives susvisées, le tout, à ses frais ;

Attendu que ladite Commission a également précisé audit jockey que la levée de la contre-indication médicale à la monte en courses en FRANCE sera prononcée au vu des résultats des conditions cumulatives demandées ci-dessus ;

Que la situation du jockey en cause est objectivement constitutive d'une grave infraction aux dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop dont l'objectif est de veiller à la régularité des courses, à la santé et à la sécurité de l'ensemble des jockeys participant à une course et qu'il y a donc lieu de prendre une sanction à son égard, celui-ci ne contestant pas la positivité tout en indiquant simplement ne pas se l'expliquer ;

Qu'il y a donc lieu de sanctionner le jockey Christopher GROSBOIS, et ce d'autant plus sévèrement qu'il a déjà été sanctionné pour avoir été positif à une substance prohibée, par décision desdits Commissaires en date du 27 janvier 2021, ce qui est très récent, lesdits Commissaires prononçant une interdiction de monter

d'une durée de 15 jours ;

Attendu en conséquence qu'il y a lieu, en l'espèce :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en courses du jockey Christopher GROSBOIS à compter du 12 décembre 2022 et de l'ensemble des démarches médicales que ledit jockey devra effectuer à la satisfaction de la Commission médicale avant de pouvoir remonter en courses publiques ;
- d'interdire au jockey Christopher GROSBOIS, au vu de sa nouvelle grave infraction au Code des Courses au Galop, de la substance en cause et de son comportement récidiviste dans un délai de 5 ans, de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop pour une durée de 7 mois ;

PAR CES MOTIFS

Agissant en application des articles 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop ;

Décident :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en courses du jockey Christopher GROSBOIS à compter du 12 décembre 2022 et de l'ensemble des démarches médicales que ledit jockey devra effectuer à la satisfaction de la Commission médicale avant de pouvoir remonter en courses publiques ;
- d'interdire au jockey Christopher GROSBOIS, au vu de sa nouvelle grave infraction au Code des Courses au Galop, de la substance en cause et de son comportement récidiviste dans un délai de 5 ans, de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop pour une durée de 7 mois.

Boulogne, le 25 janvier 2023

C. du BREIL – A. de LENCQUESAING – P-Y. LEFEVRE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop sous la présidence de Mme Christine du BREIL ;

Saisis par la Commission médicale du dossier du jockey Borja FAYOS MARTIN dont l'analyse du prélèvement biologique, effectué le 7 novembre 2022 sur l'hippodrome de BORDEAUX, a révélé la présence de deux substances prohibées dont l'une classée comme stupéfiant, COCAINE et ses métabolites, et l'autre classée comme diurétique, FUROSEMIDE ;

Rappel synthétique des faits et d'une décision antérieure :

Le 16 juillet 2022, le jockey Borja FAYOS MARTIN n'a pas été en mesure de satisfaire convenablement au prélèvement biologique pour lequel il était désigné ;

Le 17 août 2022, après avoir demandé des explications audit jockey, les Commissaires de France Galop ont rendu une décision aux termes de laquelle ils ont décidé :

- de prendre acte des mesures du médecin conseil de France Galop et de leur respect par le jockey Borja FAYOS MARTIN ;
- d'interdire audit jockey de monter dans toutes les courses en France régies par le Code des Courses au Galop pour une durée de 8 jours pour son infraction audit Code en matière de prélèvements biologiques ;
- de demander l'extension de cette interdiction de monter à l'autorité hippique espagnole, à savoir le Jockey Club Espagnol ;
- de transmettre la présente décision au médecin conseil de France Galop pour éventuelle suite à donner sur une réévaluation du poids minimal de monte en courses ;
- de rappeler audit jockey la nécessité de ne pas accepter de montes, s'il n'est pas en mesure de les respecter sans prendre de risques pour sa santé ou si elles le rendent incapable de satisfaire aux prélèvements, le bien-être des jockeys étant une priorité majeure pour les Commissaires de France Galop ;

Le 7 novembre 2022, le jockey Borja FAYOS MARTIN a fait l'objet d'un prélèvement biologique, effectué sur l'hippodrome de BORDEAUX, dont l'analyse a révélé la présence de deux substances prohibées dont l'une classée comme stupéfiant, COCAINE et ses métabolites, et l'autre classée comme diurétique, FUROSEMIDE, par les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Le 1er décembre 2022, la Commission médicale a envoyé audit jockey un courrier l'informant, d'une part, du résultat de son prélèvement biologique effectué le 7 novembre 2022 à BORDEAUX et, d'autre part, lui demandant de lui faire parvenir avant le 12 décembre 2022 des explications quant à la présence de ces substances, lui indiquant par ailleurs qu'il a la possibilité de demander dans ce même délai une analyse de contrôle sur la seconde partie du prélèvement ;

Dans ce même courrier, le médecin conseil de France Galop a informé ledit jockey qu'il a décidé, afin de protéger sa santé, de prendre une mesure conservatoire à son encontre prenant effet le 1er décembre 2022, lui interdisant de monter en courses en FRANCE jusqu'à l'audience de la prochaine Commission médicale de France Galop conformément au Code des Courses ;

Le 9 décembre 2022, le jockey Borja FAYOS MARTIN a fourni ses explications à la Commission médicale et indiqué ne pas demander d'analyse de contrôle d'un second flacon, reconnaissant la prise des substances en cause ;

Le 20 décembre 2022, la Commission médicale s'est réunie et après avoir pris connaissance des éléments médicaux du dossier, des explications dudit jockey et l'avoir entendu par visio-conférence et après en avoir délibéré, hors la présence du médecin conseil, a décidé de maintenir sa contre-indication médicale temporaire à la monte en courses en FRANCE et indiqué que pour pouvoir continuer à monter en courses en FRANCE, le jockey Borja FAYOS MARTIN devra remplir les conditions cumulatives suivantes :

- ne plus prendre du FUROSEMIDE pour perdre du poids de façon artificielle et mettre en place un suivi nutritionnel en ESPAGNE, la Commission médicale considérant qu'il a mis sa santé en danger et fait courir des risques aux autres jockeys montant en courses avec lui, la Commission médicale lui rappelant également que la monte en courses sollicite fortement le système cardiovasculaire et que la prise de FUROSEMIDE par la perte d'électrolytes induits peut être à l'origine de troubles du rythme cardiaque sévères ;
- réaliser une visite de non-contre-indication médicale à la monte en courses auprès d'un médecin agréé par France Galop qui sera désigné par le médecin conseil de France Galop, visite au cours de laquelle une évaluation de son poids minimal de monte en courses devra être effectuée ;
- effectuer chez ce même médecin agréé trois nouveaux prélèvements biologiques pour la recherche de substances prohibées répartis sur une même semaine, et le tout à ses frais, et dont les résultats ne devront pas montrer la présence de substances prohibées par le Code des Courses ;

La Commission médicale a également précisé que la levée de la contre-indication médicale à la monte en courses sera prononcée par ladite Commission au vu des résultats des conditions cumulatives demandées ci-dessus, invitant le jockey Borja FAYOS MARTIN, et ce dès réception de la décision de la Commission médicale, à effectuer les démarches médicales nécessaires à la levée de sa non contre-indication à la monte en courses ;

Le 9 janvier 2023, s'agissant de substances prohibées figurant sur la liste publiée au § I de l'article 1er de l'annexe 11 du Code des Courses au Galop, la Commission médicale a transmis le dossier aux Commissaires de France Galop ;

Après avoir dûment appelé le jockey Borja BAYOS MARTIN à se présenter à la réunion fixée au 25 janvier 2023 pour l'examen contradictoire et constaté sa présentation, étant observé qu'il était assisté d'un interprète et qu'il leur a été proposé de signer les retranscriptions écrites de leurs déclarations orales, possibilité non utilisée ;

Vu le courrier dudit jockey en date du 20 janvier 2023 confirmant sa présence ;

Attendu que ledit jockey a déclaré en séance :

- qu'à MONT-DE-MARSAN il avait un problème de poids, ce qui explique le dossier de juillet ;
- qu'il reconnaît les faits, qu'il n'était pas bien dans sa tête à ce moment-là ;
- qu'il a passé 20 ans de carrière sans problème avant, que ce n'est pas une excuse, mais qu'il est important de le noter ;

- qu'il a eu des problèmes et a pris de la cocaïne par erreur, qu'il a eu des problèmes personnels, que dorénavant il ne se sent pas bien et comprend son erreur ;
- qu'il reconnaît son problème, qu'il va être arrêté notamment par la sanction et va consulter un nutritionniste ;
- qu'un garçon d'une écurie où il a été dans le passé lui a donné la substance ;
- qu'il est fatigué et a pris conscience de ses problèmes, qu'il a commencé ce travail à 16 ans, qu'il est fatigué et va utiliser le futur pour se remettre « *bien* » ;
- que son interprète, qui est son entraîneur actuel, est son ami, et qu'il va l'accompagner et l'aider ;
- qu'il va falloir beaucoup travailler et refaire les choses bien et qu'il fera tous les tests que lui demandera France Galop ;

Attendu que les intéressés ont indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question de la Présidente de séance en ce sens ;

Après avoir examiné les éléments du dossier ;

Vu la copie du rapport adressé aux Commissaires de France Galop, en date du 9 janvier 2023, par la Commission médicale et ses pièces jointes ;

Vu les articles 143 et 216 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que l'analyse du prélèvement biologique a démontré la présence d'une substance classée comme stupéfiant et ses métabolites et d'une classée comme diurétique, ce qui est reconnu et expliqué par la prise des substances par ledit jockey ;

Attendu que la Commission médicale a déclaré le jockey Borja FAYOS MARTIN inapte médicalement temporairement à la monte en courses en France à compter du 1er décembre 2022 et que pour pouvoir continuer à monter en courses en FRANCE, le jockey Borja FAYOS MARTIN devra remplir les conditions cumulatives susvisées ;

Attendu que ladite Commission a également précisé que la levée de la contre-indication médicale à la monte en courses sera prononcée par ladite Commission au vu des résultats des conditions cumulatives demandées ci-dessus, tout en invitant ledit jockey, dès réception de la décision de la Commission médicale, à effectuer les démarches médicales nécessaires à la levée de sa non contre-indication à la monte en courses ;

Que la situation du jockey en cause est objectivement constitutive d'une grave infraction aux dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop dont l'objectif est de veiller à la régularité des courses, à la santé et à la sécurité de l'ensemble des jockeys participant à une course et qu'il y a donc lieu de prendre une sanction à son égard ;

Qu'il y a donc lieu de le sanctionner, et ce, d'autant plus sévèrement que le jockey Borja FAYOS MARTIN est positif à plusieurs substances et qu'il avait déjà été sanctionné pour défaut de réalisation satisfaisante d'un prélèvement biologique pour lequel il était désigné le 16 juillet 2022, ce qui est particulièrement récent ;

Attendu en conséquence qu'il y a lieu, en l'espèce :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en courses du jockey Borja FAYOS MARTIN à compter du 1er décembre 2022 et de l'ensemble des démarches médicales que ledit jockey devra effectuer à la satisfaction de la Commission médicale avant de pouvoir remonter en courses publiques en FRANCE ;
- d'interdire au jockey Borja FAYOS MARTIN, au vu de sa nouvelle grave infraction au Code des Courses au Galop et de son comportement récidiviste en matière de non-respect des règles relatives au contrôle médical dans un délai de 5 ans, de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop pour une durée de 7 mois ;
- de transmettre la décision à l'Autorité Hippique dont dépend ledit jockey en lui demandant l'extension de la présente décision, à savoir le JOCKEY CLUB ESPAÑOL ;

PAR CES MOTIFS

Agissant en application des articles 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop ;

Décident :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en courses du jockey Borja FAYOS

MARTIN à compter du 1^{er} décembre 2022 et de l'ensemble des démarches médicales que ledit jockey devra effectuer à la satisfaction de la Commission médicale avant de pouvoir remonter en courses publiques en FRANCE ;

- d'interdire au jockey Borja FAYOS MARTIN, au vu de sa nouvelle grave infraction au Code des Courses au Galop et de son comportement récidiviste en matière de non-respect des règles relatives au contrôle médical dans un délai de 5 ans, de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 7 mois ;
- de transmettre la décision à l'Autorité Hippique dont dépend ledit jockey en lui demandant l'extension de la présente décision, à savoir le JOCKEY CLUB ESPAÑOL.

Boulogne, le 25 janvier 2023

C. du BREIL – A. de LENCQUESAING – P-Y. LEFEVRE

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

PAU

0539 013

vendredi 13 janvier 2023

Terrain LOURD

Commissaires de courses : Jacques CAMY – André de COORDE –
Emmanuelle LATAPY – Stéphanie UHEL

46 3052 PRIX DE MORLAAS 3 300 m

(Haies - À réclamer - Mâles et Hongres)

20 000 € (9 200, 4 600, 2 600, 1 800, 900, 600, 300) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées: 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ayant, en course de haies, reçu une allocation de 8.000, portera 2 k.

Parcours n° 3 : Haies, Dist. 3 300 m env.

- | | | | |
|----|---|---|---|
| 19 | 2 | James Bond Chanay , h, b.f, 4 ans, par Tirwanako et Rose Celebre [Authorized (IRE)], 70 k, Δ p, (15 000), M ^{me} S. Amar (<i>J. Reveley</i>), D. Cottin (s) | 1 |
| 14 | 2 | Baron Zanzi , h, b, 4 ans, par Zanzibari USA et Dame Noblesse [Muhtathir (GB)], 72 k (68 k), ⊗ p, (19 000), J. Seror (<i>M^{me} L. Suisse</i>), P. Quinton (s) | 2 |
| 14 | 1 | Firstclass , h, b.f, 4 ans, par Magadino et Fristar (Stormy River), 72 k (70 k), p, (15 000), Ecurie Renk (<i>M^{me} C. Prichard</i>), E. Grall (s) | 3 |
| 14 | 5 | Jupiter Pepper , h, b, 4 ans, par Hunter'S Light IRE et Policalle [Poliglote (GB)], 73 k (69 k), p, (21 000), M ^{me} I. Peltier (<i>DA. Surveillant</i>), P. & C. Peltier (s) | 4 |
| 14 | 3 | Wings Of Liberty , h, b, 4 ans, par Wings Of Eagles et Altana USA (Mountain Cat USA), 70 k, Δ p, (15 000), Ecurie Zingaro (<i>de F. Giles</i>), D. Cottin (s) | 5 |
| 14 | 6 | James , h, gr, 4 ans, par Galiway (GB) et Tiaradargent (Kendargent), 70 k, p, (15 000), M ^{me} C. Lauffer (<i>C. Lefebvre</i>), J. Resimont | 6 |
| | | Hello Vif , h, b, 4 ans, par Vif Monsieur GER et Florice GER (Lord Of England GER), 70 k (67 k), φ, (15 000), O. Lecoeur (<i>H. Nugent</i>), E. Clayeux (s) | 7 |
| 14 | 4 | Angel First , h, 4 ans, 69 k (67 k), φ p, (13 000), Ecurie Bred To Win SC (<i>P. Denis</i>), P. Quinton (s) | 8 |

8 partants ; 9 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 16 €

2 long ½, 5 long, 9 long, 1 long ¼, 1 long ¼, 2 long ½, 1 long.

9 200 € – 4 600 € – 2 600 € – 1 800 € – 900 € – 600 € – 300 €

Primes aux éleveurs :

1 472 € Fabrice Riche.

736 € Jacques Seror.

416 € M^{me} Brigitte Renk.288 € Jean-Baptiste Brice, Yves Elliot, Arthur Brice, M^{me} Clara Leyglene.144 € M^{me} Lisa Lemiere Dubois, Florian Simon.

96 € Earl Haras Saint-James.

48 € Earl Detouillon Raphael Frederique, Remy Giger, Eduard Enz, Hans-Ueli Fruh.

Temps total : 4'24"50"

Le hongre JAMES BOND CHANAY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

47 3054 PRIX JOSEPH BIRABEN 3 400 m

(Steeple-Chase - Femelles)
(Classe 4)

34 000 € (15 640, 7 820, 4 420, 3 060, 1 530, 1 020, 510) – dotation France Galop

Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans, n'ayant pas, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu 7.000 en steeple-chases (victoires et places). Poids: 4 ans, 65 k.; 5 ans, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° 12 : Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

- | | |
|---|-----|
| Indulgente , f, al, 5 ans, par Masked Marvel GB et Veille Au Grain (Dom Alco), 69 k, p, Ecurie Patrick Joubert (<i>J. Reveley</i>), E. Grall (s) | 1 |
| Horenta , f, b, 5 ans, par Maresca Sorrento et Heure D'Hiver [Aussie Rules (USA)], 69 k (67 k), p, M. Havart (<i>M^{me} C. Prichard</i>), E. Grall (s) | 2 |
| Mind Glory , f, n.p, 5 ans, par Martinborough JPN et Mind Master USA (Mizzen Mast USA), 70 k, φ, D. Le Breton (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle | 3 |
| Madame De Lamballe , f, b.f, 4 ans, par Kapgarde et Margaux And Co [Tremolino (USA)], 65 k, Δ p, Ecurie de L'Empereur (<i>D. Gallon</i>), A. Chaille-Chaille | 4 |
| Interiale , f, gr, 5 ans, par Muhaymin USA et Bellavita [Vangelis (USA)], 72 k (71 k), p, T. Massicot (<i>C. Riou</i>), F. Foucher | 5 |
| Joviale Tiepy , f, b, 4 ans, par It'S Gino GER et Uitiepy [Anzillero (GER)], 65 k (62 k), φ p, G. Lenzi (<i>D. Salmon</i>), M ^{me} D. Mele | 6 |
| Gold Anna , f, 5 ans, 73 k (70 k), Δ p, R. Tabart (<i>G. Siffa</i>), J. Delaunay | arr |
| Lovely Kap , f, 5 ans, 69 k, . Ecurie Couderc (<i>C. Lefebvre</i>), E. Clayeux (s) | arr |
| Eloisha , f, 5 ans, 69 k, p, M ^{me} A. Gourdon (<i>K. Dubourg</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s) | arr |
| Ziingara , f, 5 ans, 69 k, p, M ^{me} D. Mele (<i>R. Julliot</i>), M ^{me} D. Mele | arr |
| Imbabazane , f, 5 ans, 69 k, p, M ^{me} I. Pacault (<i>K. Nabet</i>), M ^{me} I. Pacault | arr |

11 partants ; 26 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 488 €

6 long ½, 1 long, 1 long ¾, 7 long ½, 6 long.

15 640 € – 7 820 € – 4 420 € – 3 060 € – 1 530 € – 1 020 €

Primes aux éleveurs :

2 502 € Earl Patrick Joubert, Haras De Saint-Voir.

1 251 € Haras De La Rousselière Scea.

707 € Gaec De La Seguegne, Jean-Michel Campos.

489 € Franck Leblanc, Ecurie De L'Empereur.

244 € Philippe Mehat, M^{me} Bernadette Mehat.163 € Michel Contignon, M^{me} Mathilde Contignon.

Temps total : 4'25"60"

Les Commissaires ont autorisé la jument HORENTA à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge au rond de présentation, ce dernier étant retiré dans l'aire de départ, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

Les juments INDULGENTE et MIND GLORY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

48 3055 **PRIX JOSEPH D'ARISTE** **4 100 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 2)

31 000 € (14 880, 7 440, 4 340, 2 945, 1 395) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 5.000 depuis le 1^{er} Janvier de l'année dernière inclus et par 12.000 du 1^{er} juillet 2021 inclus au 31 décembre 2021 inclus.

Parcours n° 32: Cross-Country, Dist. 4 100 m env.

| | |
|---|------------|
| Netcam , f, b.f, 11 ans, par Network GER et Orlana (Robin Des Champs), 65 k (65 ^{1/2} k), p, D. Clayeux (<i>de A. Chitray</i>), E. Clayeux (s) | 1 |
| Thatsmyseat , f, al, 7 ans, par Samum GER et Escort Beauty (Robin Des Champs), 67 k, p, Haras de Sivola (<i>C. Lefebvre</i>), E. Clayeux (s) | 2 |
| Ever Forget Me , h, b.f, 9 ans, par Nidor et Amandiya [Riverquest (FR)], 70 k, Δ, M ^{me} V. Blot (<i>R. Julliot</i>), E. Leray (s) | 3 |
| Emira Du Gouet , f, b, 9 ans, par Saddler Maker (IRE) et Querida De Ferbet (Ragmar), 66 k (67 k), ⊗ p, J. Vignon (<i>P. Blot</i>), E. & G. Leenders (s) | 4 |
| Barython De Vaige , h, b, 7 ans, par Nicaron GER et Prima Note (Nononito), 72 k, φ p, F. Fernandes (<i>L. Zuliani</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s) | 5 |
| Grand Frisson , h, 7 ans, 68 k (65 k), φ, P. Jerome (<i>F. Besson</i>), P. & C. Peltier (s) | 6 |
| Gravity Blue , f, 7 ans, 65 k (63 k), Δ, M ^{me} H. Sourbe (<i>M^{me} H. Sourbe</i>), M. Nicolau | 7 |
| Viking De Balme , h, 14 ans, 70 k (67 k), p, JL. Henry (<i>GG. Vibert</i>), F. Nicolle | arr |
| Fleur D'Estruval , f, 8 ans, 69 k, p, M ^{me} B. Le Gentil (<i>K. Dubourg</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s) | arr |
| Edgeoy , h, 9 ans, 67 k, Δ p, S. Benaroussi (<i>de F. Giles</i>), P. Quinton (s) | arr |
| Anabako Du Bearn , h, 7 ans, 67 k, Δ p, M. Lagahe (<i>T. Beaurnain</i>), E. Grall (s) | arr |
| Guenola Conti , f, 7 ans, 70 k, Δ p, Ecurie Patrick Joubert (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay | tj |

12 partants; 22 eng.; 12 part def. – Total des entrées: 285 €

2 long ½, 1 long, 2 long ½, ½ long, 2 long, loin.

14 880 € – 7 440 € – 4 340 € – 2 945 € – 1 395 €

Primes aux éleveurs:

2 157 € Dominique Clayeux.
1 078 € Emmanuel Clayeux.
629 € Eric Leray, Anthony Dupont.
427 € Thierry Lemoine.
202 € Scea Barbottiere.

Temps total: 5'28"80"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu le jockey Kilian DUBOURG en ses explications sur le comportement de la jument FLEUR D'ESTRIVAL arrêtée avant la dernière haie.

L'intéressé a indiqué que ladite jument avait rencontré des difficultés à suivre le rythme très soutenu de la course et que dans le dernier tournant, il ne disposait plus des ressources suffisantes et avait jugé préférable de l'arrêter. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

La jument NETCAM et le hongre EVER FORGET ME (AQ) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

49 3053 **PRIX EXAS CONSULTANT (PRIX DE MONTARDON)** **3 500 m**
(Haies - À réclamer)

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 8.000, au maximum pour 12.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. **Poids: 68 k.** Surcharges accumulées: 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 8.000. En outre, tout cheval ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, gagné une course de haies portera 2 k.; plusieurs courses de haies, 4 k.

Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.

| | |
|---|----------|
| Sumsam (GB) , h, al, 8 ans, par Makfi GB et Spin IRE (Galileo IRE), 68 k, p, (8 000), J. Chuberre (<i>de F. Giles</i>), Gab. Leenders (s) | 1 |
| 16 Hermès Des Sources , h, n.p, 6 ans, par Alianthus GER et Luxdor Du Goastion (Verbier), 68 k, Δ p, (8 000), E. Leray (s) (<i>R. Julliot</i>), E. Leray (s) | 2 |
| Fripou Du Seuil , h, al, 8 ans, par Network GER et Pervenche Du Seuil (Lucky Dream), 69 k (65 k), φ p, (10 000), M ^{me} E. Leenders (<i>F. Besson</i>), Gab. Leenders (s) | 3 |
| Habanero , h, b, 6 ans, par Gris De Gris (IRE) et Pluton De Lancray [Brier Creek (USA)], 69 k, Δ p, (10 000), J. Haussy (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay | 4 |
| Boston Emery , h, al, 8 ans, par Denham Red et La Berciere [Risk Seeker (GB)], 70 k (68 k), Δ p, (12 000), H. Sarrazin (<i>Q. Gaignard</i>), A. Chaille-Chaille | 5 |

| | |
|---|------------|
| 3 ² Grazano , h, 7 ans, 70 k (67 k), ⊗ p, (12 000), M ^{me} S. Bertin (<i>M. Rame</i>), T. Poché | 6 |
| Dargant , h, 10 ans, 70 k (66 k), Δ p, (12 000), JL. Henry (<i>M^{me} B. Zuliani</i>), F. Nicolle | 7 |
| 3 ⁵ Haut De Forme , h, 6 ans, 71 k (70 k), ⊗ p, (10 000), T. Poché (<i>C. Riou</i>), T. Poché | arr |
| 12 ⁷ Yo , h, 12 ans, 70 k (68 k), φ p, (12 000), Ecurie des Dunes (<i>P. Denis</i>), P. Quinton (s) | arr |
| Ptiturf , h, 10 ans, 70 k (68 k), p, (12 000), L. Fertillet-Leray (<i>M^{me} C. Prichard</i>), W. Menuet (s) | arr |
| Zizaneur , h, 8 ans, 70 k (66 k), p, (12 000), D. Maxwell (<i>M^{me} L. Suisse</i>), P. Quinton (s) | arr |
| 10 Caparica , f, 6 ans, 70 k (67 k), ⊗, (12 000), M ^{me} de S. Montzey (<i>L. Franzel</i>), de B. Montzey (s) | arr |
| 12 Patricien , h, 6 ans, 69 k, ⊗ p, (10 000), M ^{me} C. Lauffer (<i>T. Chevillard</i>), J. Resimont | arr |
| 12 Guerre Des Gaules , f, 7 ans, 66 k, ⊗ p, (8 000), SCEA Haras de Peyre (<i>G. Re</i>), P. & C. Peltier (s) | tbé |

14 partants; 19 eng.; 14 part def. – Total des entrées: 129 €

1 long ½, ¾ long, 7 long ½, 3 long ½, 7 long, 1 long.

9 120 € – 4 560 € – 2 660 € – 1 805 € – 855 €

Primes aux éleveurs:

1 322 € Al Shaqab Racing.
661 € Jean-Luc Rouxel.
385 € Jean Brest, M^{me} Marc Boudot.
261 € Eric Jean-Pierre Thomas, Michel Thomas.
123 € Ecurie Nicolas Taudon, Arnaud Chaille-Chaille.

Temps total: 4'33"50"

Le départ du Prix de MONTARDON ayant été repris 1 fois, a été donné à 14h20.

Le hongre SUMSAM (GB) et BOSTON EMERY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

PAU

0539 015

dimanche 15 janvier 2023

Terrain LOURD

Commissaires de courses: Gérard LAVOINE – André de COORDE – Marine MAQUAIRE – Patrick SABAROTS

50 3060 **PRIX CHARLES DE GINESTET - GRAND STEEPLE-CHASE** **4 700 m**
DES ANGLO ARABES

(Steeple-Chase - Anglo-Arabs 12,5 % et plus)

Réservée F.E.E.

50 000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. **Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 12.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 20.000 du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021 inclus. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2; 25 %, 3 k.; 37,5 %, 6 k.

Parcours n° 21: Steeple-Chase, Dist. 4 700 m env.

| | |
|---|------------|
| Hireine De Lagarde , f, al, 6 ans, par Fairplay Du Pecos et Reine Lauteix (Jebeland Pontadour), 67 k, p, Ecurie Couderc (<i>F. Bayle</i>), A. Chaille-Chaille | 1 |
| Eleos De La Brunie , h, b, 9 ans, par Fairplay Du Pecos et Altica De La Brunie (Subotica), 67 k (65 k), ⊗, M ^{me} C. Gavilan (<i>M^{me} N. Desoutter</i>), M ^{me} C. Gavilan | 2 |
| Aurka , f, n.p, 6 ans, par Kap Rock et L'Auriebatoise (Rosy Fast), 68 k, M ^{me} M. Thomas (<i>T. Beaurnain</i>), X. Thomas-Demeaulte (s) | 3 |
| Hardi Blue Trois , h, b.f, 7 ans, par Anabaa Blue (GB) et Hase Trois (Hasa), 69 ^{1/2} k (65 ^{1/2} k), E. Bordes (<i>R. Fourcade</i>), de T. Lauriere | 4 |
| Gianicolo , h, b.f, 10 ans, par Balko et Muscade (Marly River), 69 k, p, M ^{me} M. Benoît (<i>P. Blot</i>), F. Lagarde | 5 |
| Ilbahana , h, 10 ans, 70 k (67 k), φ p, M ^{me} H. Cadot (<i>T. Jaguelin</i>), L. Cadot | arr |
| Le France , h, 8 ans, 69 k, p, Ecurie Couderc (<i>C. Lefebvre</i>), JP. Daireaux | arr |
| Gitano , h, 7 ans, 64 k, p, T. Fourcy (s) (<i>M. Mingant</i>), T. Fourcy (s) | arr |
| Aurpair , h, 7 ans, 69 k, Δ p, G. Blain (<i>L. Zuliani</i>), de A. Boisbrunet (s) | tj |

9 partants; 10 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 1 170 €

1 long ½, 1 long, 1 long, 6 long ½.

24 000 € – 12 000 € – 7 000 € – 4 750 € – 2 250 €

Primes aux éleveurs :

3480 € Sc Ecurie Couderc.
1740 € Jacques Crouzillac, M^{me} Marie Crouzillac, M^{me} Laura Crouzillac.
1015 € Gaec Minvielle.
688 € M^{me} Stephanie Juteau, Jean-Henri Juteau.
326 € M^{me} Christine Audoy.

Temps total : 6'24"10"

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Paulin BLOT, les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2 coups, 1^{re} infraction).

Le hongre ELEOS DE LA BRUNIE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

51 3056 **PRIX AU-DELA DES PISTES (PRIX DE GUETHARY)** **3 500 m**
(Haies - Femelles)
(Classe 3)

36000 € (16560, 8280, 4680, 3240, 1620, 1080, 540) – dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni gagné, ni couru trois fois. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (places) : 1 k. par 3.000.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.

Diva Du Luy, f, b.f, 4 ans, par Kapgarde et Divina GER **1**
(Sholokhov IRE), 66 k, Δ p, EARL Haras du Luy (G. Re),
E. Grall (s)

Jica De Thaix, f, b, 4 ans, par Choëur Du Nord et Nouca **2**
De Thaix (Subotica), 66 k, H. Chamarty (C. Lefebvre),
E. Clayeux (s)

Horahora Has, f, b, 4 ans, par Doctor Dino et Horabora **3**
Has [Turgeon (USA)], 66 k, p, SCEA Hamel Stud
(A. Zuliani), F. Nicole

Juventus Le Dun, f, gr, 4 ans, par Polarix (GB) et **4**
Heviz [Tremolino (USA)], 67 k (64 k), Δ, M^{me} H. Gerock
(G. Champier), M^{me} B. Re-Scandella

Jeddie Conti, f, b.f, 4 ans, par Free Port Lux **5**
(GB) et Starmoss [Astarabad (USA)], 66 k (63 k),
Ecurie Patrick Joubert (H. Nugent), E. Clayeux (s)

Licorne (GB), f, b, 4 ans, par Siyouni et Special Gift **6**
IRE (New Approach IRE), 66 k, p, Ecurie Normandy Spirit
(T. Chevillard), E. Allaire (s)

Voix Sainte, f, 4 ans, 66 k, p, M^{me} E. Caux (T. Beurain), **arr**
M^{me} S. Marsch

Star Of Jennifer IRE, f, 4 ans, 66 k, **arr**
Ecurie Louis Fagalde (L. Zuliani), M^{me} I. Gallorini

Ladyborough, f, 4 ans, 66 k, φ, A. Gabryszewski **arr**
(de A. Chitray), M^{me} B. Re-Scandella

Jeux Interdits, f, 4 ans, 66 k, Δ p, J. Detre (J. Charron), **tbé**
P. & C. Peltier (s)

Vikidia, f, 4 ans, 66 k (63 k), Δ p, M^{me} E. Campels **tbé**
(R. Fourcade), O Trigodet (s)

Longe Coat IRE, f, 4 ans, 66 k (64 k), p, M^{me} P. Papot **tbé**
(M^{me} N. Desoutter), F. Nicole

12 partants ; 26 eng. ; 12 part def. – Total des entrées : 485 €

¾ long, 5 long ½, 9 long, 1 long, loin.

16560€ – 8280€ – 4680€ – 3240€ – 1620€ – 1080€

Primes aux éleveurs :

2649 € Earl Haras Du Luy.
1324 € Michel Bourgneuf.
748 € Scea Hamel Stud.
518 € Ouvry (S).
259 € Earl Patrick Joubert, Emmanuel Clayeux.
172 € Ecurie Des Monceaux, Lordship Stud, Ecurie Skymarc Farm, Beauregard Bloodstock.

Temps total : 4'48"40"

La pouliche JICA DE THAIX a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

52 3059 **PRIX FRANCE BLEU BEARN (PRIX D'ASSAT)** **3 700 m**
(Steeple-Chase - À réclamer)

19000 € (9120, 4560, 2660, 1805, 855) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, mis à réclamer pour 9.000, 11.000 ou 13.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k ; pour 13.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant gagné, un steeple-chase, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, porteront 2 k.

Parcours n° 15 : Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

40 Fortasta, h, gr, 5 ans, par Turgeon USA et Gwaien **1**
[Astarabad (USA)], 70 k (69 k), φ p, (11 000),
SARL Groupe KR (C. Riou), J. Delaunay

Vintaclera, f, b, 5 ans, par Authorized IRE et Vintage **2**
(Nickname), 70 k (67 k), φ, (13 000), M^{me} P. Papot
(D. Lecomte), D. Bressou

Vague Verte, f, b, 5 ans, par Buck'S Boum et Nee Pour **3**
Vaincre [Poliglote (GB)], 70 k, (13 000), M^{me} P. Papot
(C. Lefebvre), D. Bressou

Inzo Du Gouet, h, b, 5 ans, par Rail Link GB et Dolly **4**
Du Gouet [Network (GER)], 72 k (69 k), φ, (13 000),
G. Delourme (M. Bonsergent), B. Lefevre (s)

1 ⁵ **Invincible Power**, h, b.f, 5 ans, par Great Pretender **5**
IRE et Coronet [Network (GER)], 72 k (70 k), φ p, (13 000),
Pegasus Farms Ltd (A. Gautron), P.J. Fertillet

Instant Present, h, 5 ans, 70 k, Δ p, (11 000), **arr**
Ecurie Mirande (de F. Giles), M^{me} I. Pacault

Ice Flag, h, 5 ans, 70 k (67 k), Δ, (11 000), G. Garreau **arr**
(DA. Surveillant), T. Viel

Real Des Rocs, h, 5 ans, 70 k, φ p, (11 000), **arr**
Haras des Rocs (P. Blot), M^{me} AL. Guildoux

16 Green Gold, h, 5 ans, 68 k, (9 000), Ecurie Biraben **arr**
(T. Chevillard), Ch. Gourdain (s)

Mr Lulu, h, 5 ans, 68 k, Δ p, (9 000), M^{me} L. Saint Martin **arr**
(J. Lebrun), JP. Daireaux

10 partants ; 18 eng. ; 1 eng. sup. ; 11 part def. – Total des entrées : 562 €

Eng. Sup. : Fortasta

Sans motif : Iquem D'Erable

6 long ½, ½ long, 2 long, 7 long.

9120€ – 4560€ – 2660€ – 1805€ – 855€

Primes aux éleveurs :

1322 € Joel Denis, Sebastien Pinthon.
661 € Gilles Le Baron, Haras Du Hoguenet.
385 € Ecurie Madame Patrick Papot.
261 € Thierry Lemoine.
123 € Pascal Noue.

Temps total : 5'8"40"

Les Commissaires ont autorisé le hongre GREEN GOLD à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Christopher RIOU, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups, 2^e infraction).

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jeune-jockey Dylan LECOMTE, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups, 2^e infraction).

Le hongre FORTASTA et la jument VINTACLERA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

53 3058 **PRIX RACE AND CARE (PRIX JEAN BERNET)** **3 500 m**
(Haies - Femelles)
(Classe 3)

35000 € (16800, 8400, 4900, 3325, 1575) – dotation France Galop

Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, été classées 1^{re} ou 2^e d'une course de haies d'une dotation totale de 21.000. **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.

7 ⁴ **Demoiselle Kap**, f, b, 5 ans, par Kapgarde et Dabaratsa **1**
[Astarabad (USA)], 65 k (64 k), φ p, JL. Marriott
(C. Smeulders), M^{me} S. Leech

Harmonie D'Ainay, f, al, 6 ans, par Masterstroke **2**
USA et Perle Du Bocage (Agent Bleu), 67 k, p,
EARL Elevage d'Ainay (L. Zuliani), Gab. Leenders (s)

Lady Martaline, f, b, 5 ans, par Martaline GB et Ladytown **3**
[Turgeon (USA)], 65 k, p, M^{me} H. Devin (A. Zuliani),
F. Nicole

Hoola Hoop, f, b, 6 ans, par Barastraight (GB) et **4**
Tadjike (Smadoun), 69 k (65 k), Δ p, C^{lassé} de B. Tarragon
(F. Besson), Gab. Leenders (s)

Bougie Has, f, b, 6 ans, par Great Pretender IRE et **5**
Bournie [Kahyasi (IRE)], 69 k, p, SCEA Hamel Stud
(W. Lajon), J. Delaunay

One Story, f, 6 ans, 67 k (64 k), p, **6**
Ecurie Performer's & AS (G. Meunier), AS. Pacault (s)

Adrastina GER, f, 8 ans, 68 k (65 k), p, M^{me} B. Re- **arr**
Scandella (G. Champier), M^{me} B. Re-Scandella

Fleur De Grugy, f, 8 ans, 67 k, M^{me} M. Busteau **arr**
(T. Chevillard), T. Viel

Fee Mano, f, 8 ans, 67 k, p, M^{me} C. Leduc (C. Lefebvre), **arr**
L. Viel (s)

Gold Cent, f, 6 ans, 67 k (66 k), D. Retif (R. Mayeur), **arr**
D. Retif

Miss De La Plata, f, 6 ans, 67 k, p, M^{me} L. Saint Martin **arr**
(J. Lebrun), JP. Daireaux

11 partants ; 23 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 451 €

1 long, 3 long, 1 long, 5 long, 4 long ½.

16800€ – 8400€ – 4900€ – 3325€ – 1575€

Primes aux éleveurs :

2436€ Earl De Cordelles, Suc. Erick Bec De La Motte.

1218€ Stephane Milaveau.

710€ M^{me} Henri Devin.

482€ Ecurie Maulepaire.

228€ Scea Hamel Stud.

Temps total : 4'42"10"

La pouliche HARMONIE D'AINAY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

54 ³⁰⁵⁷ **PRIX EQUURES (PRIX JEAN DE TAURIAC)** **3 500 m**
(Haies - Handicap)

52 000 € (23 400, 11 440, 6760, 4680, 2600, 1820, 1300) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, été classés dans les deux premiers d'une course de dotation totale de 95.000.

Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.

Référence : +13.

- Rosemagic Has**, f, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Formosa Joana Has [Turgeon (USA)], 70^{1/2} k, ♂, SCEA Hamel Stud (A. Zuliani), F. Nicolle **1**
- Joshua Moon**, h, b, 5 ans, par Joshua Tree IRE et Mosogna Moon GB (Boreal GER), 70^{1/2} k (69^{1/2} k), ♂, Ecurie Equus Racing (C. Riou), J. Delaunay **2**
- Les Couz**, h, b, 5 ans, par Saddex (GB) et Electrastar [Lando (GER)], 70^{1/2} k (67^{1/2} k), ♂, M^{me} B. Re-Scandella (S. Bouche), M^{me} B. Re-Scandella **3**
- Eclair De Vati**, h, gr, 5 ans, par Gemix et Louna De Vati [Sinndar (IRE)], 64 k (63 k), ♂, Ecurie J. Konjovic (A. Gautron), T. Poche **4**
- Iodee**, f, b, 5 ans, par Balko et Bernice (Charming Groom), 68 k, ♂, JL. Ruau (L. Zuliani), F. Foucher **5**
- Indira**, f, b, 5 ans, par Crillon et Amitabha (Al Namix), 70 k, ♂, Ecurie Mirande (de F. Giles), M^{me} I. Pacault **6**
- Crazy Luca**, h, b, 5 ans, par Lucayan et Cancilla [Wootton Bassett (GB)], 72 k, ♂, M. Pecout (C. Lefebvre), E. Clayeux (s) **7**
- Mary'S Fortune**, f, 5 ans, 69^{1/2} k (65^{1/2} k), ♂, P. Gasnier (F. Besson), Gab. Leenders (s) **arr**
- He Camarguaise**, f, 5 ans, 69 k (68 k), C. Tournadre (C. Smeulders), E. Clayeux (s) **arr**
- Hayao**, h, 5 ans, 68 k, ♂, M^{me} M. Danos (M. Mingant), C. Bonin (s) **arr**

10 partants ; 21 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 748 €

1 long, 1 long, 2 long 1/2, tête, courte tête, 5 long 1/2.

23400€ – 11 440€ – 6760€ – 4680€ – 2600€ – 1820€ – 1300€

Primes aux éleveurs :

3393€ Scea Hamel Stud.

1658€ Haras Du Grand Courgeon.

980€ M^{me} Brigitte Re-Scandella.

678€ Guy Amsaleg.

377€ Haras De La Rousseliere Scea.

263€ Haras De Mirande.

188€ Anthony Forde, Marcel Pecout.

Temps total : 4'46"40"

Les Commissaires ont autorisé le hongre ECLAIR DE VATI à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jeune-jockey Sacha BOUCHE, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups, 1^{re} infraction).

Le hongre LES COUZ a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

PAU

mardi 17 janvier 2023

Terrain TRES LOURD

Commissaires de courses : Patrick SABAROTS – Jacques CAMY – André de COORDE – Stéphanie UHEL

55 ³⁰⁶⁶ **PRIX MAURICE FAGALDE** **4 100 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 2)

31 000 € (14 880, 7 440, 4340, 2945, 1395) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans**, n'ayant pas, en steeple-chases, reçu 30.000 (victoires et places) depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k par 5.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 12.000 du 1^{er} juillet 2021 inclus au 31 décembre 2021 inclus.

Parcours n° 32 : Cross-Country, Dist. 4 100 m env.

- 25 Hip Hop Conti**, h, b.f, 6 ans, par Lauro GER et Starmoss [Astarabad (USA)], 72 k, ♂, Ecurie Patrick Joubert (J. Reveley), E. Clayeux (s) **1**
- Solingen**, f, gr, 6 ans, par Muhtathir GB et Solvalla (Al Namix), 66 k, ♂, M^{me} D. Mele (R. Julliot), M^{me} D. Mele **2**
- I'M Walkin'**, h, b, 6 ans, par Martaline GB et Tango Lima [Turgeon (USA)], 69 k (67 k), M. Nicolau (M^{me} H. Sourbe), M. Nicolau **3**
- Hemevoici**, h, n.p, 6 ans, par Saint Des Saints et Montbresia (Video Rock), 71 k, ♂, J. Detre (de F. Giles), F. Nicolle **4**
- 43 High Cross**, h, b, 6 ans, par Crossharbour GB et Kalinca De Thaix (Lights Out), 67 k, ♂, D. Lumet (C. Lefebvre), J. Delaunay **5**
- Shawinigan**, h, 6 ans, 74 k, ♂, Ecurie des M (J. Lebrun), P. Quinton (s) **6**
- On Your Mark**, h, 6 ans, 69 k, J. Finch (de A. Chitray), L. Carberry (s) **tbé**

7 partants ; 13 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 167 €

2 long, 1 long 3/4, 2 long 1/2, 9 long, 1 long.

14880€ – 7440€ – 4340€ – 2945€ – 1395€

Primes aux éleveurs :

2157€ Patrick Joubert, Emmanuel Clayeux.

1078€ Guy Cherel.

629€ Alain Jathiere.

427€ Serge Barthelemy.

202€ Claude Menard.

Temps total : 5'44"70"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre HIP HOP CONTI a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

56 ³⁰⁶² **PRIX DU PONT-LONG** **3 800 m**
(Haies - À réclamer)

19 000 € (9 120, 4560, 2660, 1805, 855) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, mis à réclamer au minimum pour 7.000 au maximum pour 17.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, tout cheval ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, gagné une course de haies portera 2 k. ; plusieurs courses de haies, 4 k.

Parcours n° 05 : Haies, Dist. 3 800 m env.

- Iquem D'Erable**, h, b.f, 5 ans, par Saint Des Saints et Roupie [Vettori (IRE)], 73 k (69 k), ♂, (17 000), Ecurie du Haras d'Erable (M^{me} L. Suisse), P. Quinton (s) **1**
- 26 Ivanohe**, h, b.f, 5 ans, par Cokoriko et Cavalerie [Network (GER)], 70 k, ♂, (11 000), M^{me} P. Papot (C. Lefebvre), D. Bressou **2**
- 23** ⁵ **Imany Baie**, f, b, 5 ans, par Crillon et Tennessee (Kapgardé), 71 k (69 k), ♂, (17 000), Ecurie Laurent Querou (A. Gautron), P.J. Fertillet **3**
- Royal Devil**, h, gr, 5 ans, par American Devil et Tuseurat [Turgeon (USA)], 72 k (69 k), ♂, (15 000), D. Le Breton (D. Salmon), M. Mescam (s) **4**
- 24** ⁴ **Illogique D'Ainay**, h, gr, 5 ans, par Montmartre et Perle Du Bocage (Agent Bleu), 72 k (69 k), ♂, (15 000), EARL Elevage d'Ainay (S. Bouche), M. Pitart **5**
- 44 Chernabog**, h, 5 ans, 70 k, ♂, (11 000), M^{me} G. Chenu (P. Blot), C. Chenu (s) **6**
- Centlou**, h, 5 ans, 70 k (67 k), ♂, (11 000), B. Loustaud (T. Jaguelin), L. Cadot **arr**
- 17 Ixel Du Fruitier**, f, 5 ans, 67 k (66 k), ♂, (9 000), H. Alamartine (C. Riou), E. Leray (s) **tbé**
- Andravidia GB**, f, 5 ans, 66 k (65 k), (7 000), M^{me} M. Austin (C. Smeulders), G. Braem **t.j**

9 partants ; 15 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 294 €

Eng. Sup. : Chernabog

1 long, 1 long, 1 long, loin, 7 long.

9120€ – 4560€ – 2660€ – 1805€ – 855€

Primes aux éleveurs :

1322€ Suc. Jacques Cheuvreux.

661€ Herve D' Armaille.

385€ Andre-Jean Belloir, Pa-Ouvry, Ecurie Des Vives Terres.

261€ Patrick Rago, Jean-Yves Le Scouarnec, Alexandre Rago.

123€ Stephane Milaveau.

0539 017

Temps total : 5'25"50"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0,5 kg conformément aux dispositions duparagraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les hongres IQUEM D'ERABLE et IVANHOE (AQ) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

57 ³⁰⁶⁴ **GRAND STEEPLE CHASE DES 5 ANS ANGLO ARABE** **3 900 m**
(DES PYRENEES ATLANTIQUES)

(Steeple-Chase - Anglo-Arabs 12,5 % et plus)

Réservée F.E.E.

37 000 € (17 760, 8 880, 5 180, 3 515, 1 665) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. **Poids: 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 10.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2; 25 %, 3 k.; 37,5 %, 6 k.

Parcours n° 19: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

- Chuck Berry**, h, b, f, 5 ans, par Bathyrhon GER et Zanetta (Robin Des Champs), 69 k, ♂, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (*J. Charron*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **1**
- Isisdelagarde**, h, b, f, 5 ans, par Jeu St Eloi et Prisma De Lagarde (*Zeffir*), 68 k, ♂, F. Lagarde (*P. Blot*), F. Lagarde **2**
- Jaïllo**, h, b, f, 5 ans, par Petillo et Jade De La Palisse (Zamouncho), 68 k, ♂, G. Blain (*de A. Chitray*), de A. Boisbrunet (s) **3**
- Kappa Green**, h, b, 5 ans, par Diamond Green et Omega De Foissac (Fast), 68 k (65 k), ♂, Ecurie Biraben (*R. Fourcade*), JP. Daireaux **4**
- Invincible Jac**, h, 5 ans, 69 k (66 k), ♂, K. Tavares (*L. Franze*), de B. Montzey (s) **arr**
- Imperial Jac**, h, 5 ans, 68 k (66 k), ♂, Ecurie des Dunes (*M^{me} N. Desoutter*), P. Quinton (s) **arr**
- Louis Malpic**, h, 5 ans, 66 k, ♂, M^{me} D. Mele (*C. Lefebvre*), M^{me} D. Mele **arr**
- Nikos De Candale**, h, 5 ans, 69 k, ♂, E. Lecoiffier (*T. Chevillard*), E. Lecoiffier **tbé**
- Galopin De Maulde**, h, 5 ans, 66^{1/2} k, ♂, A. Bardini (*A. Zuliani*), F. Nicolle **tj**

9 partants; 11 eng.; 10 part def. – Total des entrées: 137 €

1 long, 1 long, loin.

17 760 € – 8 880 € – 5 180 € – 3 515 €

Primes aux éleveurs:

2 575 € M^{me} Patricia Le Tellier, M^{me} Philippe Le Tellier.

1 287 € Philippe Couderc.

751 € Gaec Minvielle.

509 € Vincent Corp, Timeo Corp, M^{me} Elodie Bellet.

Temps total : 5'40"80"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0,5 kg conformément aux dispositions duparagraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre JAILLO (AC1) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

58 ³⁰⁶⁵ **PRIX EL TRIUNFO** **4 700 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 3)

33 000 € (15 840, 7 920, 4 620, 3 135, 1 485) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu 30.000 en steeple-chase (victoires et places), depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 5.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° 21: Steeple-Chase, Dist. 4 700 m env.

- 10** ¹ **Capodimonte**, h, al, 7 ans, par Konig Turf GER et Carolles [Medicean (GB)], 67 k, ♂, M.L. Bloodstock Ltd (*L. Zuliani*), M^{me} D. Mele **1**
- Fret D'Estruval**, h, n, p, 8 ans, par No Risk At All et Udine D'Estruval [Le Fou (IRE)], 71 k (69 k), ♂, S. Munir (*M^{me} N. Desoutter*), P. Quinton (s) **2**
- Haut Les Coeurs**, h, b, 6 ans, par Saddler Maker (IRE) et Maitresse De Maison (Video Rock), 69 k, ♂, Haras de Saint-Voir (*A. Zuliani*), F. Nicolle **3**
- Muhtalad**, h, b, 6 ans, par Muhtathir GB et Lady Chloe (Kapparde), 67 k, ♂, Famille Bryant (*de F. Giles*), D. Cottin (s) **4**
- 8** ¹ **Hat Trick Sivola**, h, n, p, 6 ans, par Noroit GER et Kerrana (Cadoudal), 72 k (69 k), ♂, Haras de Beauvoir (*G. Meunier*), AS. Pacault (s) **5**
- Royalclety**, h, 9 ans, 70 k, ♂, E. Lecoiffier (*T. Chevillard*), E. Lecoiffier **arr**

Fou Delice, h, 8 ans, 69 k (66 k), ♂, F. Deliberos (*G.G. Vibert*), F. Nicolle **tbé**

Vingtcœurs, h, 8 ans, 69 k, ♂, W. Menuet (s) (*C. Lefebvre*), W. Menuet (s) **tj**

8 partants; 22 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 435 €

5 long ½, 7 long, 4 long ½, 1 long.

15 840 € – 7 920 € – 4 620 € – 3 135 € – 1 485 €

Primes aux éleveurs:

2 296 € M. L. Bloodstock Ltd.

1 148 € M^{me} Bernard Le Gentil, Bernard Le Gentil.

669 € Haras De Saint-Voir.

454 € Equi - Michel 6, Francois Pierre Michel, Thomas Le Boucher.

215 € Gilles Trapenard.

Temps total : 6'46"30"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0,5 kg conformément aux dispositions duparagraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre CAPODIMONTE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

59 ³⁰⁶³ **PRIX DE L'ARAGON** **3 700 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 3)

37 000 € (17 020, 8 510, 4 810, 3 330, 1 665, 1 110, 555) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° 16: Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

- Premier Bleu**, h, b, 4 ans, par Kapparde et La Sulfureuse (Saint Des Saints), 67 k, ♂, M^{me} P. Papot (*T. Lemagnen*), F. Nicolle **1**
- Besan D'Or**, h, b, 4 ans, par No Risk At All et Quadriviae (Kapparde), 70 k, ♂, Ecurie de Maleissye (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **2**
- Bulle Bleue**, f, gr, 4 ans, par Buck'S Boum et Epona De La Roque [Turgeon (USA)], 65 k, ♂, M^{me} P. Papot (*C. Lefebvre*), P. Quinton (s) **3**
- 13** ² **Exciting Light**, h, gr, 4 ans, par Hunter'S Light IRE et Excitante [Excelebration (IRE)], 71 k, ♂, M^{me} M. de Sousa (*L. Zuliani*), M^{me} D. Mele **4**
- Skyline**, h, 4 ans, 67 k, ♂, M.L. Bloodstock Ltd (*R. Julliot*), M^{me} D. Mele **arr**
- Queen Dino**, f, 4 ans, 65 k, ♂, Ecu. Ecuries Moise Ohana (*de F. Giles*), Gab. Leenders (s) **arr**
- Je Suis Divin**, h, 4 ans, 67 k, ♂, Ecurie Mme Lynne MacLennan (*A. Zuliani*), F. Nicolle **tbé**
- Slice And Dice**, f, 4 ans, 68 k, ♂, W. Menuet (s) (*T. Chevillard*), W. Menuet (s) **tj**

8 partants; 25 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 515 €

1 long, 2 long ½, loin.

17 020 € – 8 510 € – 4 810 € – 3 330 €

Primes aux éleveurs:

2 723 € Ecurie Madame Patrick Papot.

1 361 € Pierre De Maleissye Melun.

769 € Ecurie Madame Patrick Papot.

532 € Sca La Perrigne.

Temps total : 5'28"50"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0,5 kg conformément aux dispositions duparagraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre BESAN D'OR a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

60 ³⁰⁶¹ **PRIX DE BARCUS** **3 300 m**
(Haies - À réclamer - Femelles)

20 000 € (9 200, 4 600, 2 600, 1 800, 900, 600, 300) – dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans**, mises à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées: 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les pouliches ayant, en courses de haies, reçu une allocation de 8.000 porteront 2 k.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° 3: Haies, Dist. 3 300 m env.

- 38** **Jonque Bleue**, f, b, f, 4 ans, par Network GER et Easy Ball (Saint Des Saints), 72 k (69 k), ♂, (15 000), M^{me} M. Rovel (*G. Meunier*), E. Grall (s) **1**

- 6⁶ **Tonerre Du Temps**, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Daniella [Sea The Stars (IRE)], 72 k (70 k), Δ p, (15 000), P.J. Fertillet (A. Gautron), P.J. Fertillet
- 9¹ **Daily Quest**, f, gr, 4 ans, par Martinborough JPN et Achera [Silver Frost (IRE)], 72 k (68 k), \otimes , (15 000), M^{me} P. Morin-Paye (T. Leplay), D. Guillemain (s)
- 38⁵ **Parioli**, f, b, 4 ans, par Wings Of Eagles et Grivatique [Antarctique (IRE)], 67 k (64 k), ϕ p, (9 000), T. Poché (DA. Surveillant), T. Poché
- Tam D'Or**, f, b, f, 4 ans, par Puit D'Or IRE et Tamkevi [Khalkevi (IRE)], 67 k (64 k), (9 000), Haras des Rocs (R. Fourcade), JP. Daireaux
- 6³ **La Baroche**, f, b, 4 ans, par Recorder GB et La Belliere IRE (Kheleyf USA), 67 k (64 k), Δ p, (9 000), T. Tailleur (M. Rame), T. Poché
- 9³ **Jazzy Du Mestivel**, f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Royale Solitaire [Loup Solitaire (USA)], 70 k (66 k), ϕ p, (15 000), Ecurie des Dunes (M^{me} L. Suisse), P. Quinton (s)
- Kokydale**, f, 4 ans, 71 k (68 k), (17 000), C. Maceli (E. Bonnet), L. Maceli
- 22 **Juste Originale**, f, 4 ans, 69 k (66 k), Δ p, (13 000), Ecurie Bertrand Milliere (S. Bouche), M. Pitart
- 9² **Bistrot Has**, f, 4 ans, 68 k (67 k), \otimes p, (11 000), M^{me} O. Delaunay (C. Riou), J. Delaunay
- Rever En Bleue**, f, 4 ans, 69 k (67 k), p, (13 000), M^{me} P. Papot (T. Andrieux), F. Nicolle
- 9⁴ **Arabesque Du Mazet**, f, 4 ans, 67 k (66 k), ϕ , (9 000), C. Mestre (G. Richard), B. Gourdon (s)

12 partants ; 21 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 374 €

Sans motif : *Josephine Du Large*

1 long, 1 long, 7 long, 1 long, 1 long, loin.

9200€ – 4600€ – 2600€ – 1800€ – 900€ – 600€ – 300€

Primes aux éleveurs :

1472 € Ecurie Madame Patrick Papot.

736 € Ecurie Des Charmes.

416 € M^{me} Patricia Morin-Paye.

288 € Gheorghe Codre.

144 € Laurent Androlus, Haras Des Rocs, M^{me} Catherine Prodhomme, M^{me} Agathe Androlus.

96 € Franklin Finance S.A., Sylvain Vidal, M^{me} Elisabeth Ribard.

48 € Michel Hallais, Nicolas Hallais, M^{me} Anne-Sophie Hallais, Suc. Martine Hallais.

Temps total : 4'40"80"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions duparagraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche DAILY QUEST à être montée sur la piste, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, suite à un mouvement survenu à l'entrée de la ligne d'arrivée, les Commissaires, après avoir entendu les jockeys Remi FOURCADE (TAM D'OR), arrivé 5^e et Manuel RAME (LA BAROCHÉ) arrivé non-placé, en leurs explications, ont sanctionné ce dernier par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir, en se décalant vers l'extérieur, contraint le jockey Remi FOURCADE à reprendre la pouliche TAM D'OR. Le mouvement constaté n'a pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

Les pouliches JONQUE BLEUE, REVER EN BLEUE et PARIOLI ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

PAU

0539 020

vendredi 20 janvier 2023

Terrain TRES LOURD

Commissaires de courses : Stéphanie UHEL – Jacques CAMY –
André de COORDE – Gérard LAVOINE

- 61³⁰⁷² **PRIX JEAN GRANEL** 4 700 m
(Steeple-Chase-Cross-Country - Anglo-Arabs 12,5 % et plus)
Réservée F.E.E.

50000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 6 ans et au-dessus, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 10 000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière cette et par 20 000 du 1^{er} juillet 2021 inclus au 31 décembre 2021 inclus. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Parcours n° 35 : Cross-Country, Dist. 4 700 m env.

- Gareth De Larachi**, h, al, 8 ans, par Vespone IRE et Idole De Vergne [Satin Wood (IRE)], 72 k, ϕ p, E. Lecoiffier (L. Zuliani), E. Lecoiffier
- Zumba Du Mazet**, f, al, 7 ans, par Nom De D'La et Rumba Des Lilas (Jebeland Pontadour), 68 k (69 k), M. Talleux (J. Plouganou), J. Plouganou (s)
- Line De Verdun**, f, al, 6 ans, par Ilbarritz et Feline Du Luy [Marathon (USA)], 65^{1/2} k (62^{1/2} k), G. Ortiz (L. Franzel), D. Guillemain (s)
- Gris Minois**, h, gr, 10 ans, par Fragrant Mix (IRE) et Kamailya (Kalyan), 66 k, \otimes p, Ecurie des M (de F. Giles), P. Quinton (s)
- Yllico**, m, b.f, 7 ans, par Carghese Des Landes et Free Teuz (Khanjer Joli), 63 k (61 k), D. Poinsignon (M^{me} H. Sourbe), M. Nicolau
- Lorca Malpic**, f, 7 ans, 67 k, M. Nicolau (P. Blot), M. Nicolau

6 partants ; 6 eng. ; 6 part def.

1 long, 1 long, 2 long, 9 long, 5 long.

24 000€ – 12 000€ – 7 000€ – 4 750€ – 2 250€

Primes aux éleveurs :

3 480 € Scea De L'Arachi.

1 740 € Mathieu Talleux, Arthur Talleux.

1 015 € Joel Ducastaing.

688 € M^{me} Christine Audoy.

326 € Andre Ducos, M^{me} Liesbeth Ducos.

Temps total : 6'41"80"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre GARETH DE LARACHI AA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

- 62³⁰⁶⁹ **PRIX YVES BARADAT** 3 500 m
(Haies)
(Classe 3)

35000 € (16 800, 8 400, 4 900, 3 325, 1 575) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, en courses à obstacles, couru trois fois. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3 000.

Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.

- Le Lascar**, h, gr, 5 ans, par Lord Du Sud et Scarla [Turtle Bowl (IRE)], 69 k (67 k), Δ p, Ecurie Bernd/Torsten Raber (M^{me} N. Desoutter), C. Bonin (s)
- Diable D'Ainay**, h, gr, 5 ans, par Gris De Gris (IRE) et Tempete D'Ainay [Trempolino (USA)], 67 k, p, M^{me} E. Bancheureau (W. Lajon), J. Delaunay
- Imoun Jersey**, h, b, 5 ans, par Voiladenu et Augusta Jersey (Baroud D'Honneur), 69 k, Δ p, A. Chaille-Chaille (D. Gallon), A. Chaille-Chaille
- 17¹ **Iris Colombe**, f, gr, 5 ans, par Gris De Gris (IRE) et Krysaore Colombe (Royal Charter), 70 k, E. Clayeux (s) (C. Lefebvre), E. Clayeux (s)
- Vangostyle**, h, b, 5 ans, par Style Vendome et Belle Et Sage (Sagacity), 70 k, p, Ikarusracing (J. Reveley), M^{me} D. Mele
- Ino D'Athou**, h, 5 ans, 67 k, M^{me} RP. Corbin (T. Beaurain), A. Couetil (s)
- Instinctif**, h, 5 ans, 67 k (66 k), M^{me} RP. Corbin (A. Coupu), A. Couetil (s)
- Style Lenzac**, h, 5 ans, 67 k, M^{me} F. Touzac (L. Zuliani), M^{me} I. Gallorini
- I'M On Fire**, h, 5 ans, 67 k (64 k), p, F. Raoul (G. Meunier), AS. Pacault (s)

9 partants ; 14 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 175 €

4 long 1/2, 1 long, 3 long 1/2, 1 long.

16 800€ – 8 400€ – 4 900€ – 3 325€ – 1 575€

Primes aux éleveurs :

2 436 € Arnaud Chaille-Chaille.

1 218 € Stéphane Milaveau.

710 € Arnaud Chaille-Chaille.

482 € Christophe Boistier, M^{me} Aude Boistier, Michel Bourgneuf.

228 € M^{me} Corinne Rouffie-Huve, Yves Jean.

Temps total : 4'49"50"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre DIABLE D'AINAY a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

63 3071 **PRIX D'ASPE** **4 700 m**
(Steeple-Chase - À réclamer)

19000 € (9120, 4560, 2660, 1805, 855) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 7.000, au maximum pour 17.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, tout cheval ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, gagné un steeple-chase portera 2 k.; plusieurs steeple-chases 4 k.

Parcours n° 21 : Steeple-Chase, Dist. 4 700 m env.

- 16** ¹ **Espoir Du Grillon**, h, b, 9 ans, par Maresca Sorrento et Delle Azahar [Martaline (GB)], 74 k (70 k), ϕ p, (15 000), P. & C. Peltier (s) (DA. *Surveillant*), P. & C. Peltier (s)
- 31** ⁴ **Beryl Baie**, h, b, 12 ans, par Crillon et Shah Gun Blue [Pistolet Bleu (IRE)], 71 k, ϕ p, (13 000), S. Huteau (C. *Lefebvre*), P.J. Fertillet
- Joly Risk**, h, b.f, 8 ans, par No Risk At All et Joly Kamelia (Oumnaz), 70 k, ϕ p, (11 000), O. Desmontils (de F. *Giles*), Gab. Leenders (s)
- 45** **Funky Du Mestivel**, h, b, 8 ans, par Archange D'Or (IRE) et Royale Solitaire [Loup Solitaire (USA)], 72 k (68 k), ϕ p, (15 000), Ecurie des Dunes (M^{me} L. *Suisse*), P. Quinton (s)
- 41** **Hitech**, h, 6 ans, 73 k (70 k), Δ p, (17 000), WD. MacDonald (G. *Siaffa*), M^{me} D. Mele
- Nuit Debout**, h, 7 ans, 72 k (69 k), Δ p, (15 000), O. Rattel (Q. *Defontaine*), N. Paysan
- Gooaaal**, h, 7 ans, 71 k (67 k), ϕ p, (13 000), Ecurie Mme Lynne MacLennan (F. *Besson*), Gab. Leenders (s)
- Abbarez**, h, 9 ans, 68 k (64 k), \otimes p, (7 000), G. Mousnier (M^{me} B. *Zuliani*), G. Mousnier
- Zeply**, h, 7 ans, 74 k (72 k), (15 000), de P. Montzey (M^{me} N. *Desoutter*), D. Guillemin (s)

9 partants ; 18 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 166 €

2 long, 1 long ¼, loin.

9120€ – 4560€ – 2660€ – 1805€

Primes aux éleveurs :

 1322 € M^{me} Rolande Flon, Yves Flon.

661 € André-Jean Belloir.

 385 € Romain Morazin, M^{me} Maryse Morazin, Antoine Morazin.

 261 € Michel Hallais, Suc. Martine Hallais, Nicolas Hallais, M^{me} Anne-Sophie Hallais.

Temps total : 6'30"20"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jeune-jockey Léa SUISSE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 8 coups).

Le hongre ESPOIR DU GRILLON a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

64 3067 **PRIX ARTHUR D'ESTE** **3 300 m**
(Haies - À réclamer - Mâles et Hongres)

20000 € (9200, 4600, 2600, 1800, 900, 600, 300) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, gagné une course de haies portera 2 k.

Parcours n° 3 : Haies, Dist. 3 300 m env.

- 18** ¹ **Rock Of The Glade**, h, b.f, 4 ans, par Sommerabend GB et Dawn Of La Garenne [Kingsalsa (USA)], 73 k (71 k), Δ p, (17 000), H. Lahmici (M^{me} C. *Pritchard*), R. Chotard
- 46** ¹ **James Bond Chanay**, h, b.f, 4 ans, par Tirwanako et Rose Celebre [Authorized (IRE)], 72 k, Δ p, (15 000), M^{me} S. Amar (J. *Reveley*), D. Cottin (s)
- Linakan**, h, gr, 4 ans, par Arakan USA et Gray Halo [Great Journey (JPN)], 69 k, ϕ p, (13 000), C. Tournadre (T. *Beaurain*), M^{me} S. Marsch
- 46** **Angel First**, h, b, 4 ans, par Ardad IRE et Angel'S Tears GB (Seeking The Gold USA), 69 k (65 k), \otimes p, (13 000), Ecurie Bred To Win SC (M^{me} L. *Suisse*), P. Quinton (s)
- 46** ⁵ **Wings Of Liberty**, h, b, 4 ans, par Wings Of Eagles et Altana USA (Mountain Cat USA), 70 k (67 k), Δ p, (15 000), Ecurie Zingaro (D. *Salmou*), D. Cottin (s)
- 38** ² **Japelou Deciergues**, m, n, 4 ans, par Voiladenuo et Miss De Ciergues (Video Rock), 70 k (66 k), ϕ p, (15 000), G. Buchot (C. *Poincot*), E. Grall (s)
- Mister Karwin**, h, gr, 4 ans, par Outstrip GB et Hammana Queen IRE (Mastercraftsman IRE), 67 k, ϕ p, (9 000), AGV Karwin Stud (T. *Chevillard*), E. Allaire (s)

- 46** ⁴ **Jupiter Pepper**, h, 4 ans, 73 k (69 k), ϕ p, (21 000), M^{me} I. Peltier (DA. *Surveillant*), P. & C. Peltier (s)
- Jestin De Kervi**, h, 4 ans, 71 k (68 k), (17 000), V. Le Roy (E. *Bonnet*), L. Maceli
- 46** ⁶ **James**, h, 4 ans, 70 k, ϕ p, (15 000), M^{me} C. Lauffer (C. *Lefebvre*), J. Resimont

10 partants ; 14 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 110 €

 Certif. vétérinaire : *Jungle Sea*

1 long ¼, 3 long ½, 1 long ¼, 4 long ½, 5 long, 1 long.

9200€ – 4600€ – 2600€ – 1800€ – 900€ – 600€ – 300€

Primes aux éleveurs :

1472 € Haras Of The Glade.

736 € Fabrice Riche.

416 € Christophe Tournadre.

288 € Earl Haras Du Logis, Jocelyn Targett, Julian Ince.

 144 € M^{me} Lisa Lemiere Dubois, Florian Simon.

96 € Jean-Louis Devillard.

 48 € Agv Karwin Stud, M^{me} Lillie Drion Sundstrom.

Temps total : 4'35"0"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les hongres ROCK OF THE GLADE et JAMES BOND CHANAY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

65 3070 **PRIX CALICEO (PRIX DE LA NAVARRE)** **3 500 m**
(Haies)
(Classe 3)

33000 € (15840, 7920, 4620, 3135, 1485) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 18.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 10.000 du 1^{er} juillet 2021 inclus au 31 décembre 2021 inclus.

Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.

- Doctor Kaleo**, h, gr, 8 ans, par Doctor Dino et Last Harvest [Kahyasi (IRE)], 68 k, ϕ , M^{me} E. Lafeu (T. *Beaurain*), A. Couetil (s)
- Gondor De Kerker**, h, al, 7 ans, par Vendangeur (IRE) et Saphina De Kerker (Al Namix), 70 k, Δ p, Ecurie du Haras d'Erable (de F. *Giles*), P. Quinton (s)
- Rosario Baron**, h, b, 6 ans, par Zambezi Sun GB et Early La Hutte [Daliapour (IRE)], 70 k, ϕ , F. de Sousa (J. *Reveley*), M^{me} D. Mele
- Genial D'Athon**, h, al, 7 ans, par Doctor Dino et Pussy D'Athon (Spadoun), 68 k (67 k), M^{me} RP. Corbin (A. *Coupu*), A. Couetil (s)
- Fontannes**, h, b, 8 ans, par Saddler Maker (IRE) et Oddy (Video Rock), 68 k, ϕ , R. Stanley (C. *Lefebvre*), E. Clayeux (s)
- Manchego GER**, h, 7 ans, 70 k, ϕ , Ecurie Barnum III SARL (G. *Masure*), E. Clayeux (s)
- Furioso GER**, h, 6 ans, 68 k (64 k), ϕ , A. Oertel (F. *Besson*), Gab. Leenders (s)
- 29** **Shut Down**, h, 6 ans, 68 k, E. Sauren (G. *Re*), C. Fey (s)
- Morgan Has**, f, 5 ans, 66 k (64 k), ϕ , SCEA Hamel Stud (M^{me} C. *Pritchard*), F. Nicolle
- 41** **Alex Du Pin**, h, 6 ans, 70 k (69 k), ϕ p, E. Lecoiffier (P. *Denis*), E. Lecoiffier
- Aimant**, h, 5 ans, 68 k, ϕ , Ecurie des Mouettes (T. *Chevillard*), E. Allaire (s)

11 partants ; 45 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 1029 €

9 long, 4 long ½, 7 long, 2 long.

15840€ – 7920€ – 4620€ – 3135€ – 1485€

Primes aux éleveurs :

2296 € Ecurie Lafeu, Revilo Park Stud.

 1148 € M^{me} Kerstin Drevet.

669 € Jean-Yves Baron.

 454 € M^{me} Marie-Jose Corbin.

215 € Jacques Cypres.

Temps total : 4'44"10"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre ROSARIO BARON a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

66 3068 **PRIX DE BIDART** **3 500 m**(Haies - Mâles et Hongres)
(Classe 3)**36 000 €** (16 560, 8 280, 4 680, 3 240, 1 620, 1 080, 540) – dotation France GalopPour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni gagné, ni couru trois fois. **Poids: 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (places): 1 k. par 3.000.

Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.

| | | |
|----|---|-----|
| | Inaya Jones , h, b, 4 ans, par Muhtathir GB et Inaya [Majorion (GB)], 66 k (66 ^{1/2} k), ♂, G. Lenzi (<i>J. Reveley</i>), M ^{me} D. Mele | 1 |
| | You For Me , h, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Conter Fleurette [Honolulu (IRE)], 66 k, ♂, Ecurie Herve Guerin (<i>de F. Giles</i>), Gab. Leenders (s) | 2 |
| | Parisimix , h, b, 4 ans, par Gemix et Parisienne USA (Good And Tough USA), 68 k (67 k), ♂, R. Tabart (<i>C. Riou</i>), J. Delaunay | 3 |
| | Gringo Du Rheu , h, b, 4 ans, par Saddex (GB) et Lady Akara [Akarad (FR)], 66 k, ♂, M ^{me} D. Mele (<i>C. Lefebvre</i>), M ^{me} D. Mele | 4 |
| 11 | Joyvol , h, n, 4 ans, par Voiladenuo et Volverine Macalo (Voix Du Nord), 66 k, ♂, A. Chaille-Chaille (<i>F. Bayle</i>), A. Chaille-Chaille | 5 |
| | Jeriko De Kerser , h, b, 4 ans, par Cokoriko et Une Vie De Kerser [Great Pretender (IRE)], 66 k, ♂, Ecurie des Dunes (<i>J. Lebrun</i>), P. Quinton (s) | 6 |
| | Caron De La Brunie , h, 4 ans, 67 k, ♂, J. Crouzillac (<i>K. Dubourg</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s) | arr |
| | Pic Saint , h, 4 ans, 66 k, ♂, M ^{me} E. Marot (<i>P. Blot</i>), F. Lagarde | arr |
| | Jutathir Du Breuil , h, 4 ans, 66 k, ♂, M ^{me} D. Mele (<i>R. Julliot</i>), M ^{me} D. Mele | arr |

9 partants; 28 eng.; 11 part def. – Total des entrées: 1010 €

Certif. vétérinaire: *Zarakhan*Sans jockey: *Gare Au Marin*

courte tête, 2 long, 1 long, tête, 4 long 1/2.

16560€ – 8280€ – 4680€ – 3240€ – 1620€ – 1080€

Primes aux éleveurs:

2649 € Earl De Cordelles, Earl La Dariole.

1324 € Ecurie Cap Orne.

748 € Rene Tabart.

518 € Suc. Claude Duval.

259 € Arnaud Chaille-Chaille.

172 € M^{me} Kerstin Drevet.

Temps total: 4'50"70"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre GARE AU MARIN a été déclaré non partant par son entraîneur, ce dernier n'ayant pas trouvé de jockey pouvant remplacer le jeune jockey Gabin MEUNIER accidenté.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Kilian DUBOURG au sujet de la performance du hongre CARON DE LA BRUNIE.

L'intéressé a déclaré qu'il n'avait plus de ressources et qu'il avait préféré l'arrêter. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Le hongre INAYA JONES a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

PAU

mercredi 25 janvier 2023

Terrain COLLANT

Commissaires de courses: Gérard LAVOINE – Jacques CAMY –
André de COORDE – Stéphanie UHEL**67** 3073 **PRIX ETALON CASTLE DU BERLAIS (PRIX RENE CRAMAIL)** **3 800 m**(Haies - Handicap divisé)
Première épreuve**105 000 €** (47 250, 23 100, 13 650, 9 450, 5 250, 3 675, 2 625) – dotation France GalopPour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} septembre 2021 inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les troispremiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{re} catégorie.

Parcours n° 05: Haies, Dist. 3 800 m env.

Références: 0 ans, +8; 1 ans et +, +10.

| | | |
|----|---|-----|
| 12 | 1 Inside Montlioux , h, b, 6 ans, par Tiberius Caesar et Mermaids Quay IRE (Key Of Luck USA), 64 k, ♂, M ^{me} C. Beaunez (<i>M^{me} C. Prichard</i>), E. Grall (s) | 1 |
| | Trou Normand , h, b.f, 6 ans, par Kapgarde et Bayonnelle (Saint Cyrien), 70 k, ♂, Ecurie Sagittaire SAS (<i>G. Re</i>), E. Grall (s) | 2 |
| | Lucky One , h, n.p, 8 ans, par Authorized IRE et Lady Anouchka (IRE) (Vettori IRE), 64 k, B. Halsall (<i>C. Smeulders</i>), M ^{me} S. Leech | 3 |
| | Baladin De Mesc , h, b, 6 ans, par Choeur Du Nord et Cendrillon De Mesc (Discover D'Auteuil), 71 k, ♂, Suc. D. Lassaussaye (<i>de A. Chitray</i>), Gab. Leenders (s) | 4 |
| 8 | 2 Harry Conti , h, gr, 6 ans, par Network GER et Toscana Conti (Dom Alco), 64 k, ♂, Ecurie Patrick Joubert (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay | 5 |
| 10 | 2 Saint Anjou , h, b, 11 ans, par Saint Des Saints et Line Garry [Ballingarry (IRE)], 64 k (65 k), ♂, A. Vandenhove (<i>J. Charron</i>), L. Viel (s) | 6 |
| | 2 Garò De Juilley , h, b.f, 11 ans, par Ungaro GER et Lucy De Juilley [Goldneyev (USA)], 65 k, ♂, G. Thompson (<i>de F. Giles</i>), M ^{me} S. Leech | 7 |
| | Keep Hope De Roche , h, 6 ans, 69 k, ♂, C. Geoffroy (<i>G. Richard</i>), F. Nicolle | 8 |
| | Hands Up Sivola , f, 6 ans, 64 k, ♂, Haras de Sivola (<i>R. Mayeur</i>), E. Grall (s) | 9 |
| | Risk Du Brizais , h, 6 ans, 71 ^{1/2} k, ♂, Haras de Magouet (<i>G. Masure</i>), A. Chaille-Chaille | 10 |
| 29 | 4 Lyon Clermont , h, 9 ans, 69 k, ♂, B. Criqui (<i>J. Reveley</i>), B. Criqui | – |
| | Grand De Thaïx , h, 7 ans, 72 k, ♂, M ^{me} N. Viel (<i>C. Lefebvre</i>), L. Viel (s) | arr |
| 37 | 1 Picnic , h, 6 ans, 68 ^{1/2} k, ♂, T. Poché (<i>T. Beaurain</i>), T. Poché | arr |
| 10 | 5 Chichi De La Vega , h, 6 ans, 67 k, Rob. Collet (s) (<i>K. Nabet</i>), Rob. Collet (s) | arr |
| | Sir Becquaille , h, 6 ans, 66 k, ♂, M ^{me} V. Becquart (<i>L. Zuliani</i>), O. Trigodet (s) | arr |
| | Singapore Trip , h, 5 ans, 65 k, Tenuta Dei Principi (<i>E. Bonnet</i>), L. Maceli | arr |

16 partants; 38 eng.; 16 part def.

courte encolure, 2 long, 1 long 1/4, 2 long, 2 long 1/2, 1/2 long, 5 long 1/2, 4 long 1/2, 1 long.

47250€ – 23100€ – 13650€ – 9450€ – 5250€ – 3675€ – 2625€

Primes aux éleveurs:

6851 € Bruno Mazure, M^{me} Anne Laure Saccard, Yves Collange.

3349 € Ecurie Sagittaire Sas.

1979 € Earl Bois Hue.

1370 € Suc. Etienne Olivier.

761 € Patrick Joubert.

532 € Gildas Vaillant.

380 € Georges Trincot.

Temps total: 4'33"70"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre TROU NORMAND à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Kevin NABET au sujet de la performance du hongre CHICHI DE LA VEGA, et notamment sur les raisons pour lesquelles il l'avait arrêté dans le dernier tournant.

L'intéressé a déclaré que ledit hongre avait eu des difficultés à suivre le rythme de la course qui avait été très élevé et que ce dernier faisant preuve de mauvais vouloir et ne pouvant plus suivre le rythme de la course, il avait préféré l'arrêter. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Les hongres INSIDE MONTLIOUX, TROU NORMAND, LUCKY ONE, BALADIN DE MESC et HARRY CONTI (AQ) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

68 3074 **PRIX DE LA BIGORRE** **3 500 m**

(Haies - Femelles)

(Classe 1)

41 000 € (18 860, 9 430, 5 330, 3 690, 1 845, 1 230, 615) – dotation France GalopPour pouliches de **4 ans**. **Poids: 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 8.000.**Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %**

Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.

| | | |
|-----------------|---|---|
| | Belga Queen , f, b.f, 4 ans, par Balko et Rive Sarthe (Kapparde), 67 k, β , J. Buez (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay | 1 |
| | Joue Le Jeu , f, al, 4 ans, par Ivanhowe GER et Tire En Touche [Turgeon (USA)], 67 k, β , Haras de Saint-Voir (<i>J. Reveley</i>), M ^{me} D. Mele | 2 |
| 15 | Jetsee , f, b, 4 ans, par Karakter IRE et Roulmapoule (Agent Bleu), 66 k, Δ β , E. Grall (s) (<i>T. Beaurain</i>), E. Grall (s) | 3 |
| 60 | Kokydale , f, b.f, 4 ans, par Kitkou et Domidale (Cadoudal), 66 k (63 k), ϕ , C. Maceli (<i>E. Bonnet</i>), L. Maceli | 4 |
| 30 ⁴ | Rosemellic , f, b, 4 ans, par Legolas JPN et Kan Ah Loar (Secret Singer), 66 k, β , P. Perennec (<i>K. Nabet</i>), AS. Pacault (s) | 5 |
| 13 ¹ | Santa Julia , f, b, 4 ans, par Kapparde et Poli Bamba [Poliglote (GB)], 69 k (67 k), Δ β , L. Disaro (<i>M^{me} C. Prichard</i>), D. Cottin (s) | 6 |
| | Jalousie D'Ainay , f, b.f, 4 ans, par Masterstroke USA et Torpille D'Ainay (Robin Des Champs), 66 k, β , EARL Elevage d'Ainay (<i>de F. Giles</i>), P. Quinton (s) | 7 |

7 partants ; 21 eng. ; 7 part def.
1 long, 4 long $\frac{1}{2}$, 7 long $\frac{1}{2}$, 8 long, 2 long $\frac{1}{2}$, 1 long.
18860€ - 9430€ - 5330€ - 3690€ - 1845€ - 1230€ - 615€

Primes aux éleveurs :
3017€ Jeremy Buez.
1508€ Haras De Saint-Voir, Jean-Paul Lupfer.
852€ Patrice Vagne.
590€ Jacky Thomas.
295€ Patrice Perennec.
196€ Herve Lair, Jean-Louis Lair.
98€ Earl Elevage D'Ainay.

Temps total : 4'18"40"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche JOUE LE JEU à être montée sur la piste, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Les pouliches BELGA QUEEN et JETSEE (AQ) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

| | | |
|--------------------|---|---------|
| 69 ³⁰⁷⁷ | PRIX D'ALBRET (Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang) (Classe 4) | 3 700 m |
|--------------------|---|---------|

34 000 € (15 640, 7 820, 4 420, 3 060, 1 530, 1 020, 510) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 2.000 (victoires et places). **Poids : 68 k.** Les poulains et les pouliches ayant, en steeple-chase, reçu 1.000 (victoires et places) porteront 2 k. Les poulains et les pouliches n'ayant pas couru en steeple-chase recevront 2 k.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° 16 : Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

| | | |
|-----------------|--|-----|
| 11 | J'Arrive De L'Est , h, b.f, 4 ans, par It'S Gino GER et Deesse De L'Est (Voix Du Nord), 66 k, ϕ β , G. Lenzi (<i>R. Julliot</i>), M ^{me} D. Mele | 1 |
| | J'Arrive D'Arthel , h, b, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Covergirl D'Arthel (Discover D'Auteuil), 66 k (65 k), Com. Comte De Brondeau (<i>C. Smeulders</i>), E. Clayeux (s) | 2 |
| 11 | Jungle Ville , h, n.p, 4 ans, par Voiladenuo et Ballyville [Ballingarry (IRE)], 66 k, Δ β , SCEA des Collines (<i>L. Zuliani</i>), M ^{me} D. Mele | 3 |
| 15 | Jeune Canaille , f, b, 4 ans, par Kapparde et Balle Au Centre [Poliglote (GB)], 64 k (65 k), β , Haras de Saint-Voir (<i>G. Re</i>), P. & C. Peltier (s) | 4 |
| | J'Hallucine , f, b, 4 ans, par Elm Park GB et Commetoi (Al Namix), 64 k (61 k), β , M ^{me} I. Pacault (<i>G. Meunier</i>), M ^{me} I. Pacault | 5 |
| 11 | Johnny Mag , h, 4 ans, 66 k, ϕ , C ^{te} AA. Maggiar (<i>G. Masure</i>), E. Clayeux (s) | tbé |
| | Jipcot , h, 4 ans, 66 k, β , J. Alvarez (<i>C. Lefebvre</i>), P. Quinton (s) | tj |
| 39 ³ | Jump Des Bruyeres , h, 4 ans, 66 k, β , X. Lippens (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay | tj |

8 partants ; 16 eng. ; 8 part def.
6 long, 2 long $\frac{1}{2}$, 1 long, 7 long $\frac{1}{2}$.
15640€ - 7820€ - 4420€ - 3060€ - 1530€

Primes aux éleveurs :
2502€ Michel Contignon, M^{me} Nelly Contignon.
1251€ Comte Guillaume De Brondeau.
707€ Ghislain Coutre.
489€ Haras De Saint-Voir.
244€ M^{me} Isabelle Pacault, M^{me} Anne-Sophie Pacault, M^{me} Magali Girot-Pacault.

Temps total : 4'51"30"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé

la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les hongres J'ARRIVE DE L'EST (AQ) et J'ARRIVE D'ARTHEL (AQ) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

| | | |
|--------------------|---|---------|
| 70 ³⁰⁷⁵ | PRIX AL CAPONE II (Haies - Autres Que Pur Sang) (Classe 4) | 3 500 m |
|--------------------|---|---------|

34 000 € (15 640, 7 820, 4 420, 3 060, 1 530, 1 020, 510) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu une allocation de 8.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.

| | | |
|-----------------|--|-----|
| | Jardin D'Arthel , h, b, 4 ans, par Cokoriko et Olga D'Arthel [Brier Creek (USA)], 68 k, Ecurie Mme Jacques Cypres (<i>J. Reveley</i>), E. Clayeux (s) | 1 |
| 11 ⁶ | Jeune Coko , h, b.f, 4 ans, par Cokoriko et Blurette Du Seuil [Network (GER)], 67 k, R. Stanley (<i>C. Lefebvre</i>), E. Clayeux (s) | 2 |
| 15 ⁴ | Journee De Reve , f, b, 4 ans, par Fly With Me et Unike De Reve [Assessor (IRE)], 66 k, β , E. Grall (s) (<i>T. Beaurain</i>), E. Grall (s) | 3 |
| 11 ⁵ | Just A Castle , h, gr, 4 ans, par Castle Du Berlais et Allo Cherie (Dom Alco), 67 k, P. & C. Peltier (s) (<i>J. Charron</i>), P. & C. Peltier (s) | 4 |
| | Joshuann Bihouee , f, b, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Vann Bihouee (Robin Des Champs), 65 k, β , M ^{me} A. Bernardelli (<i>G. Re</i>), E. Grall (s) | 5 |
| | Jetronic (FR) , h, b, 4 ans, par Reliable Man (GB) et Bejaya (Califet), 69 k, β , Promanco Ltd (<i>de F. Giles</i>), P. Quinton (s) | 6 |
| 15 | Jagger Bomb , f, b.f, 4 ans, par Diamond Green et Une Tournée (Nononito), 65 k (62 k), β , Ecurie Mirande (<i>G. Meunier</i>), AS. Pacault (s) | 7 |
| 11 | Jargauder , h, 4 ans, 67 k (66 k), O. Desmontils (<i>C. Riou</i>), E. Leray (s) | arr |
| | Joyfull , h, 4 ans, 67 k (66 k), β , J. Provost (<i>P. Denis</i>), E. Lecoiffier | arr |

9 partants ; 25 eng. ; 9 part def.
3 long $\frac{1}{2}$, 3 long, 1 long, 3 long, 2 long $\frac{1}{2}$, loin.
15640€ - 7820€ - 4420€ - 3060€ - 1530€ - 1020€ - 510€

Primes aux éleveurs :
2502€ Comte Guillaume De Brondeau.
1251€ Emmanuel Clayeux.
707€ Jean-Paul Gronfier.
489€ Philippe Peltier.
244€ Bernard Crossouard, Pascal Bodenens.
163€ Suc. Erick Bec De La Motte, Jose Bruneau De La Salle, prime non attribuée.
81€ Haras De Mirande.

Temps total : 4'20"30"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les hongres JARDIN D'ARTHEL (AQ) JUST A CASTLE (AQ) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

| | | |
|--------------------|--|---------|
| 71 ³⁰⁷⁸ | PRIX DE FEZENSAC (Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang) | 3 900 m |
|--------------------|--|---------|

38 000 € (18 240, 9 120, 5 320, 3 610, 1 710) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans, n'étant pas de race Pur Sang. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000. En outre, tout cheval ayant reçu, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, une allocation de 9.000 portera 2 k.

Parcours n° 19 : Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

| | | |
|-----------------|---|---|
| | Irish Chanel , f, b, 5 ans, par Karakter IRE et Soft Drink [Dark Moondancer (GB)], 72 k, ϕ , C ^{te} de JR. Fraguier (<i>G. Masure</i>), E. Clayeux (s) | 1 |
| 26 ³ | Interdit De Jeu , h, n.p, 5 ans, par Jeu St Eloi et Beaujeu Allen [Panoramic (GB)], 70 k, J. Detre (<i>J. Charron</i>), P. & C. Peltier (s) | 2 |
| 26 ¹ | Image De Marque , f, n.p, 5 ans, par Great Pretender IRE et Rien De Plus (Video Rock), 72 k, β , Haras de Saint-Voir (<i>de A. Chitray</i>), AS. Pacault (s) | 3 |
| 43 | Imaginaire , h, n.p, 5 ans, par Free Port Lux (GB) et Oeuvre D'Art (Robin Des Champs), 69 k, ϕ , Ecurie des Dragons (<i>L. Zuliani</i>), E. Clayeux (s) | 4 |
| 26 | Il Est Des Notes , h, gr, 5 ans, par My Risk et Antioches [Fragrant Mix (IRE)], 67 k, β , M ^{me} L. Roussel (<i>G. Re</i>), E. Grall (s) | 5 |

| | | |
|-----------|--|------------|
| | Ip Up , f, 5 ans, 66 k (67 k), ♂, A. Peake (<i>J. Reveley</i>), D. Cottin (s) | 6 |
| 26 | 4 Ikero Blue , h, 5 ans, 69 k, ♂, Ecurie du Haras d'Erable (<i>C. Lefebvre</i>), P. Quinton (s) | 7 |
| 52 | 4 Inzeo Du Gouet , h, 5 ans, 72 k (69 k), ♂, G. Delourme (<i>M. Bonsergent</i>), B. Lefevre (s) | 8 |
| | Imphycois Lord , h, 5 ans, 68 k (67 k), ♂, J. Barrao (<i>H. Rodriguez Nunez</i>), J. Barrao | arr |
| 26 | 2 Iako , h, 5 ans, 69 k (66 k), ♂, AS. Pacault (s) (<i>G. Meunier</i>), AS. Pacault (s) | tbé |

10 partants; 22 eng.; 11 part def.
Certif. vétérinaire: *Interro Surprise*
1 long ¼, 2 long, 3 long, 2 long ½, 1 long ¼, 1 long ¼, 7 long.
18240€ - 9120€ - 5320€ - 3610€ - 1710€

Primes aux éleveurs:
2644€ Herve D'Armaillé.
1322€ M^{me} Isabelle Peltier, Jacques Detre.
771€ Haras De Saint-Voir.
523€ Emmanuel Clayeux.
247€ Herve D'Armaillé, M^{me} Laurence Roussel, Emmanuel Roussel.

Temps total: 4'54"10"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Gaetan MASURE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2^e infraction - 4 coups).

Les juments IRISH CHANEL (AQ) et IMAGE DE MARQUE (AQ) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

72 ³⁰⁷⁶ **PRIX WILLIAM KNAPP THORN** **3 800 m**
(Haies - Handicap divisé)
Deuxième épreuve

60 000 € (27 000, 13 200, 7 800, 5 400, 3 000, 2 100, 1 500) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} septembre 2021 inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{re} catégorie.

Parcours n° 05: Haies, Dist. 3 800 m env.

Références: 0 ans, +16,5; 1 ans et +, +18,5.

| | | |
|-----------|---|-------------|
| 12 | 2 New President , h, b, 6 ans, par Sinnadar IRE et Sun Song [Dr Fong (USA)], 71 ^{1/2} k, ♂, D. Frouin (<i>T. Beurain</i>), F. Foucher | 1 |
| | Easter Boy , h, gr, 9 ans, par Martaline GB et Nympe De Sivola (Philanthrop), 64 ^{1/2} k (62 ^{1/2} k), ♂, Ecurie Jaeckin (<i>M^{me} C. Prichard</i>), P&F. Adda & Renaut (s) | 2 |
| 37 | 2 Rasango , h, b, 12 ans, par Astarabad USA et Ravna [Nikos (GB)], 70 ^{1/2} k, ♂, R. Bertin (<i>J. Charron</i>), R. Bertin | 3 |
| 21 | 3 Meann , f, al, 7 ans, par Top Trip (GB) et Bella Cara (Bernebeau), 67 ^{1/2} k (65 ^{1/2} k), ♂, Passion Racing Club (<i>A. Gautron</i>), P.J. Fertillet | 4 |
| 49 | Yo , h, b.f, 12 ans, par Satri IRE et Yeomanry [Saumarez (GB)], 70 ^{1/2} k (67 ^{1/2} k), ♂, Ecurie des Dunes (<i>T. Dumouch</i>), P. Quinton (s) | 5 |
| 47 | Ziingara , f, b, 5 ans, par Joshua Tree IRE et Cheptainville [Linda'S Lad (GB)], 70 ^{1/2} k (67 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} D. Mele (<i>G. Saffa</i>), M ^{me} D. Mele | 6 |
| | Ite Missa Est , f, b.f, 7 ans, par Clety et Mea Maxima Culpa [Holst (USA)], 72 k (68 k), ♂, de O. La Garoullaye (<i>M^{me} M. Laurent</i>), JP. Dairea | 7 |
| | Indali De Larredya , f, 5 ans, 71 k (69 k), ♂, M ^{me} C. Terrenegre-Laval (<i>M^{me} N. Desoutter</i>), D. Morisson (s) | 8 |
| 21 | 2 Milltop , h, 7 ans, 70 k, ♂, H. Gorecki (<i>C. Lefebvre</i>), M. Seror (s) | 9 |
| | Bi Beach , h, 8 ans, 71 k (70 k), M ^{me} D. Airdi (<i>R. Mayeur</i>), A. Lefevre (s) | 10 |
| 49 | Zizaneur , h, 8 ans, 71 ^{1/2} k (67 ^{1/2} k), ♂, D. Maxwell (<i>M^{me} L. Suisse</i>), P. Quinton (s) | arr |
| 10 | Hamersley , h, 6 ans, 71 ^{1/2} k, SARL Mon Romain (<i>G. Masure</i>), C. Bonin (s) | arr |
| 23 | Avernes (IRE) , f, 5 ans, 70 ^{1/2} k, ♂, Ecurie Joya Racing SAS (<i>K. Nabot</i>), P.J. Fertillet | arr |
| | Isabey Vallis , h, 5 ans, 69 ^{1/2} k, ♂, M ^{me} AN. Dutertre (<i>J. Reveley</i>), L. Viel (s) | arr |
| 45 | Cadet Vert , h, 5 ans, 66 ^{1/2} k (63 ^{1/2} k), ♂, J.F. Cuenca (<i>G. Champier</i>), J.F. Cuenca | dist |

15 partants; 17 eng.; 17 part def.

Sans motif: *Disco Mome*

1 long, 1 long ½, 4 long ½, ¾ long, ¾ long, 2 long, 4 long, 2 long, 3 long.
27 000€ - 13 200€ - 7 800€ - 5 400€ - 3 000€ - 2 100€ - 1 500€

Primes aux éleveurs:

3915€ Haras De La Rousseliere Scea.
1914€ Ecurie Jaeckin.
1131€ Earl Haras Du Camp Benard.
783€ M^{me} Sandie Dousot Billot, Denis Bourez.
435€ M^{me} Maria-Christina Kolungia, Jacques Beres.
304€ M^{me} Daniela Mele, Guy Chereh.
217€ Olivier De La Garoullaye.

Temps total: 4'38"40"

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Gaetan CHAMPIER (CADET VERT), arrivé non-placé, sur les raisons pour lesquelles il s'était présenté à la pesée après la course à un poids inférieur au poids résultant des conditions de la course.

L'intéressé a indiqué qu'il avait remis un pad à l'entraîneur après la course, pensant qu'il ne devait pas se présenter à la pesée, n'étant pas classé dans les 7 premiers, alors qu'il s'était pesé avec ce pad avant la course.

Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont distancé le hongre CADET VERT de la 10^eme place. Pour ce motif, ils ont sanctionné le jockey Gaetan CHAMPIER par une interdiction de monter pour une durée d'un jour.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Johnny CHARRON en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 6 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Théo DUMOUCHE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2^e infraction - 2 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune-jockey Alexis GAUTRON en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (3^e infraction).

Le hongre NEW PRESIDENT et la jument ZINGARA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

- Abbarez**, h, 9 ans, On Est Bien (IRE) et Abaque, 63
- ***Adrastina GER**, f, 8 ans, Kamsin GER et An Angel GER, 53
- Aimant**, h, 5 ans, Exosphere AUS et Aimante, 65
- Alex Du Pin**, h, 6 ans, Alex The Winner USA et Marquise Du Pin, 65
- Anabako Du Bearn**, h, 7 ans, Anabaa Blue (GB) et Izoko, 48
- ***Andravidia GB**, f, 5 ans, Stimulation IRE et Peneia USA, 56
- Angel First**, h, 4 ans, Ardad IRE et Angel'S Tears GB, 46, 64/4
- Arabesque Du Mazet**, f, 4 ans, Papal Bull GB et Curves In Control USA, 60
- Aurka**, f, 6 ans, Kap Rock et L'Auriebatoise, 50/3
- Aurpair**, h, 7 ans, Balko et L'Auriebatoise, 50
- Avernes (IRE)**, f, 5 ans, Intello (GER) et Annouville, 72
- Baladin De Mesc**, h, 6 ans, Choeur Du Nord et Cendrillon De Mesc, 67/4
- Baron Zanzi**, h, 4 ans, Zanzibari USA et Dame Noblesse, 46/2
- Barython De Vaige**, h, 7 ans, Nicaron GER et Prima Note, 48/5
- Belga Queen**, f, 4 ans, Balko et Rive Sarthe, 68/1
- Beryl Baie**, h, 12 ans, Crillon et Shah Gun Blue, 63/2
- Besan D'Or**, h, 4 ans, No Risk At All et Quadriviae, 59/2
- Bi Beach**, h, 8 ans, Buck'S Boum et Restina De Conde, 72
- Bistrot Has**, f, 4 ans, Buck'S Boum et Bia Has, 60
- Boston Emery**, h, 8 ans, Denham Red et La Berciere, 49/5
- Bougie Has**, f, 6 ans, Great Pretender IRE et Bournie, 53/5
- Bulle Bleue**, f, 4 ans, Buck'S Boum et Epona De La Roque, 59/3
- Cadet Vert**, h, 5 ans, Network GER et Katkodile, 72
- Caparica**, f, 6 ans, Bathyrhon GER et Rikers Island, 49
- Capodimonte**, h, 7 ans, Konig Turf GER et Carolles, 58/1
- Caron De La Brunie**, h, 4 ans, Nicaron GER et Kapkalie, 66
- Centlou**, h, 5 ans, Centennial IRE et Quilisma De Brejoux, 56
- Chernabog**, h, 5 ans, Captain Marvelous IRE et Dashing Beauty IRE, 56
- Chichi De La Vega**, h, 6 ans, Nom De D'La et Cesarine Palace, 67
- Chuck Berry**, h, 5 ans, Bathyrhon GER et Zanetta, 57/1
- Crazy Luca**, h, 5 ans, Lucayan et Cancilla, 54/7
- Daily Quest**, f, 4 ans, Martinborough JPN et Achera, 60/3
- Dargant**, h, 10 ans, Dark Moondancer GB et Vague Rouge, 49
- Demoiselle Kap**, f, 5 ans, Kapgarde et Dabaratsa, 53/1
- Diable D'Ainay**, h, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Tempete D'Ainay, 62/2
- Diva Du Luy**, f, 4 ans, Kapgarde et Divina GER, 51/1
- Doctor Kaleo**, h, 8 ans, Doctor Dino et Last Harvest, 65/1
- Easter Boy*, h, 9 ans, Martaline GB et Nympe De Sivola, 72/2
- Eclair De Vati**, h, 5 ans, Gemix et Louna De Vati, 54/4
- Edgeoy*, h, 9 ans, Saddler Maker (IRE) et Ireland, 48
- Eleos De La Brunie**, h, 9 ans, Fairplay Du Pecos et Alica De La Brunie, 50/2
- Eloisha**, f, 5 ans, Jeu St Eloi et Gheisha, 47
- Emira Du Gouet*, f, 9 ans, Saddler Maker (IRE) et Querida De Ferbet, 48/4
- Espoir Du Grillon**, h, 9 ans, Maresca Sorrento et Delle Azahar, 63/1
- Ever Forget Me*, h, 9 ans, Nidor et Amandiya, 48/3
- Exciting Light**, h, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Excitante, 59/4
- Fee Mano*, f, 8 ans, Spanish Moon USA et Manonito, 53
- Firstclass**, h, 4 ans, Magadino et Fristar, 46/3
- Fleur D'Estruval*, f, 8 ans, Enrique (GB) et Uzes D'Estruval, 48
- Fleur De Grugy*, f, 8 ans, My Risk et Perle De Grugy, 53
- Fontannes*, h, 8 ans, Saddler Maker (IRE) et Oddy, 65/5
- Fortasta**, h, 5 ans, Turgeon USA et Gwaien, 52/1
- Fou Delice*, h, 8 ans, Poliglote (GB) et Gladice, 58
- Fret D'Estruval*, h, 8 ans, No Risk At All et Udine D'Estruval, 58/2
- Fripon Du Seuil*, h, 8 ans, Network GER et Pervenche Du Seuil, 49/3
- Funky Du Mestivel**, h, 8 ans, Archange D'Or (IRE) et Royale Solitaire, 63/4
- ***Furioso GER**, h, 6 ans, Hurricane Run IRE et Flores GER, 65
- Galopin De Maulde**, h, 5 ans, Jeu St Eloi et Une De Maulde, 57
- Gareth De Larachi**, h, 8 ans, Vespone IRE et Idole De Vergne, 61/1
- Garo De Juilley**, h, 11 ans, Ungaro GER et Lucy De Juilley, 67/7
- Genial D'Athon*, h, 7 ans, Doctor Dino et Pussy D'Athon, 65/4
- Gianicolo**, h, 10 ans, Balko et Muscade, 50/5
- Gitano**, h, 7 ans, Carghese Des Landes et Vareska, 50
- Gold Anna**, f, 5 ans, Full Of Gold et Aiyanna, 47
- Gold Cent**, f, 6 ans, Doctor Dino et Chic Alors, 53
- Gondor De Kerker**, h, 7 ans, Vendangeur (IRE) et Saphina De Kerker, 65/2
- Gooaal**, h, 7 ans, Coastal Path GB et Voix Du Sang, 63
- Grand De Thaix**, h, 7 ans, Rail Link GB et Rubilite, 67
- Grand Frisson*, h, 7 ans, Montmartre et Allo Cherie, 48
- Gravity Blue**, f, 7 ans, Anabaa Blue (GB) et Kagura, 48
- Grazano**, h, 7 ans, Mastercraftsman IRE et Madonje GER, 49
- Green Gold**, h, 5 ans, Diamond Green et Gold De La Cour, 52
- Gringo Du Rheu**, h, 4 ans, Saddex (GB) et Lady Akara, 66/4
- Gris Minois**, h, 10 ans, Fragrant Mix (IRE) et Kamailya, 61/4
- Guenola Conti**, f, 7 ans, Saint Des Saints et Orne Saosnoise, 48
- Guerre Des Gaules*, f, 7 ans, Walk In The Park IRE et Bergere De Cercy, 49
- Habanero*, h, 6 ans, Gris De Gris (IRE) et Pluton De Lancray, 49/4
- Hammersley**, h, 6 ans, Elvstroem AUS et Silver Pivotal IRE, 72
- Hands Up Sivola**, f, 6 ans, Noroit GER et Miss Justice, 67
- Hardi Blue Trois**, h, 7 ans, Anabaa Blue (GB) et Hase Trois, 50/4
- Harmonie D'Ainay*, f, 6 ans, Masterstroke USA et Perle Du Bocage, 53/2
- Harry Conti*, h, 6 ans, Network GER et Toscana Conti, 67/5
- Hat Trick Sivola*, h, 6 ans, Noroit GER et Kerrana, 58/5
- Haut De Forme*, h, 6 ans, Fuisse et Rotonde, 49
- Haut Les Coeurs*, h, 6 ans, Saddler Maker (IRE) et Maitresse De Maison, 58/3
- Hayao**, h, 5 ans, Anodin (IRE) et Van Catskill (IRE), 54
- He Camarguaise**, f, 5 ans, Vif Monsieur GER et He Mad Moizelle, 54
- Hello Vif**, h, 4 ans, Vif Monsieur GER et Florice GER, 46/7
- Hemevoici*, h, 6 ans, Saint Des Saints et Montbresia, 55/4
- Hermes Des Sources**, h, 6 ans, Alianthus GER et Luxdor Du Goastion, 49/2
- High Cross*, h, 6 ans, Crosssharbour GB et Kalinca De Thaix, 55/5
- Hip Hop Conti**, h, 6 ans, Lauro GER et Starmoss, 55/1
- Hireine De Lagarde**, f, 6 ans, Fairplay Du Pecos et Reine Lauteix, 50/1
- Hitech**, h, 6 ans, Balko et Villemanzie, 63
- Hoola Hoop*, f, 6 ans, Barastraight (GB) et Tadjike, 53/4
- Horahora Has**, f, 4 ans, Doctor Dino et Horabora Has, 51/3
- Horenta**, f, 5 ans, Maresca Sorrento et Heure D'Hiver, 47/2
- I'M On Fire*, h, 5 ans, Thewayyouare USA et Une De Tracy, 62
- I'M Walkin'**, h, 6 ans, Martaline GB et Tango Lima, 55/3
- Iako*, h, 5 ans, Montmartre et Belle Du Luy, 71
- Ice Flag*, h, 5 ans, Bathyrhon GER et Princesse Garuda, 52
- Ikeru Blue*, h, 5 ans, Great Pretender IRE et Vibraye, 71
- Il Est Des Notres*, h, 5 ans, My Risk et Antioches, 71/5
- Ilbahana**, h, 10 ans, Ilbarritz et Mahana, 50
- Illogique D'Ainay*, h, 5 ans, Montmartre et Perle Du Bocage, 56/5
- Image De Marque*, f, 5 ans, Great Pretender IRE et Rien De Plus, 71/3
- Imaginaire*, h, 5 ans, Free Port Lux (GB) et Oeuvre D'Art, 71/4
- Imany Baie*, f, 5 ans, Crillon et Tennessee, 56/3
- Imbabazane*, f, 5 ans, Hunter'S Light IRE et Queenjo, 47
- Imoun Jersey*, h, 5 ans, Voiladenuo et Augusta Jersey, 62/3
- Imperial' Jac**, h, 5 ans, El Triunfo et Great Call, 57
- Imphycois Lord*, h, 5 ans, Rob Roy USA et Alba Rosa, 71
- Inaya Jones**, h, 4 ans, Muhtathir GB et Inaya, 66/1
- Indali De Larredya**, f, 5 ans, Montmartre et Crise De Nerfs, 72
- Indira*, f, 5 ans, Crillon et Amitabha, 54/6
- Indulgente**, f, 5 ans, Masked Marvel GB et Vieille Au Grain, 47/1

| | | | |
|--|--|---|--|
| <i>Ino D'Atouh</i> , h, 5 ans, Doctor Dino et Celle D'Atouh, 62 | Jeddie Conti , f, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Starmoss, 51/5 | Le Lascar , h, 5 ans, Lord Du Sud et Scarla, 62/1 | Queen Dino , f, 4 ans, Doctor Dino et Alcina, 59 |
| Inside Montlioux , h, 6 ans, Tiberius Caesar et Mermaids Quay IRE, 67/1 | Jeriko De Kerser , h, 4 ans, Cokoriko et Une Vie De Kerser, 66/6 | Les Couz , h, 5 ans, Saddex (GB) et Electrastar, 54/3 | Rasango , h, 12 ans, Astarabad USA et Ravna, 72/3 |
| <i>Instant Present</i> , h, 5 ans, Ballingarry IRE et Apaisante, 52 | Jestin De Kervi , h, 4 ans, Magneticjim (IRE) et Vie Ail Pi, 64 | Licorne (GB) , f, 4 ans, Siyouni et Special Gift IRE, 51/6 | Real Des Roccs , h, 5 ans, Coastal Path GB et Black Monade (GER), 52 |
| <i>Instinctif</i> , h, 5 ans, Turgeon USA et Altesse D'Ange, 62 | * <i>Jetronic (FR)</i> , h, 4 ans, Reliable Man (GB) et Bejaya, 70/6 | Linakan , h, 4 ans, Arakan USA et Gray Halo, 64/3 | Rever En Bleu , f, 4 ans, Saint Des Saints et Loxlade, 60 |
| <i>Interdit De Jeu</i> , h, 5 ans, Jeu St Eloi et Beaujeu Allen, 71/2 | <i>Jetsee</i> , f, 4 ans, Karakter IRE et Roulmapoule, 68/3 | Line De Verdun , f, 6 ans, Ilbarritz et Feline Du Luy, 61/3 | Risk Du Brizais , h, 6 ans, No Risk At All et Diane Du Brizais, 67 |
| <i>Interiale</i> , f, 5 ans, Muhaymin USA et Bellavita, 47/5 | <i>Jeune Canaille</i> , f, 4 ans, Kapparde et Balle Au Centre, 69/4 | * Longe Coat IRE , f, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et A Media Luz, 51 | Rock Of The Glade , h, 4 ans, Sommerabend GB et Dawn Of La Garenne, 64/1 |
| <i>Invincible Power</i> , h, 5 ans, Great Pretender IRE et Coronet, 52/5 | <i>Jeune Coko</i> , h, 4 ans, Cokoriko et Blulette Du Seuil, 70/2 | Lorca Malpic , f, 7 ans, Last Train GB et Ashtar, 61 | Rosario Baron , h, 6 ans, Zambezi Sun GB et Early La Hutte, 65/3 |
| Invincible Jac , h, 5 ans, El Triunfo et Midoune De Juilley, 57 | <i>Jeux Interdits</i> , f, 4 ans, Jeu St Eloi et Beaujeu Allen, 51 | Louis Malpic , h, 5 ans, Hunter'S Light IRE et Lionne Rousse, 57 | Rosemagic Has , f, 5 ans, Saint Des Saints et Formosa Joana Has, 54/1 |
| <i>Inzeo Du Gouet</i> , h, 5 ans, Rail Link GB et Dolly Du Gouet, 52/4, 71 | <i>Jica De Thaix</i> , f, 4 ans, Choeur Du Nord et Nouca De Thaix, 51/2 | Lovely Kap , f, 5 ans, Kapparde et Lovely Kiss, 47 | Rosemellic , f, 4 ans, Legolas JPN et Kan Ah Loar, 68/5 |
| <i>Iodee</i> , f, 5 ans, Balko et Bernice, 54/5 | <i>Jipcot</i> , h, 4 ans, Choeur Du Nord et Blinggaroe, 69 | Lucky One , h, 8 ans, Authorized IRE et Lady Anouchka (IRE), 67/3 | Royal Devil , h, 5 ans, American Devil et Tuseurat, 56/4 |
| <i>Ip Up</i> , f, 5 ans, Secret Singer et Uplisland, 71 | <i>Johnny Mag</i> , h, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Naiade Mag, 69 | Lyon Clermont , h, 9 ans, Anzillero GER et Ania De Clermont, 67 | Royalclety , h, 9 ans, Clety et Little Royale, 58 |
| Iquem D'Eritable , h, 5 ans, Saint Des Saints et Roupie, 56/1 | Joly Risk , h, 8 ans, No Risk At All et Joly Kamelia, 63/3 | Madame De Lamballe , f, 4 ans, Kapparde et Margaux And Co, 47/4 | Saint Anjou , h, 11 ans, Saint Des Saints et Line Garry, 67/6 |
| <i>Iris Colombe</i> , f, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Krysaore Colombe, 62/4 | <i>Jonque Bleue</i> , f, 4 ans, Network GER et Easy Ball, 60/1 | * Manchego GER , h, 7 ans, Pastorius GER et Marny GER, 65 | Santa Julia , f, 4 ans, Kapparde et Poli Bamba, 68/6 |
| <i>Irish Chanel</i> , f, 5 ans, Karakter IRE et Soft Drink, 71/1 | Joshua Moon , h, 5 ans, Joshua Tree IRE et Mosogna Moon GB, 54/2 | Mary'S Fortune , f, 5 ans, Soldier Of Fortune IRE et Scanelle, 54 | Shawinigan , h, 6 ans, Kapparde et Savage River, 55 |
| <i>Isabey Vallis</i> , h, 5 ans, Saint Des Saints et Toccata Vallis, 72 | <i>Joshuann Bihouee</i> , f, 4 ans, Joshua Tree IRE et Vann Bihouee, 70/5 | Meann , f, 7 ans, Top Trip (GB) et Bella Cara, 72/4 | Shut Down , h, 6 ans, Siyouni et Drifting IRE, 65 |
| Isisdelagarde , h, 5 ans, Jeu St Eloi et Prisma De Lagarde, 57/2 | Joue Le Jeu , f, 4 ans, Ivanhowe GER et Tire En Touche, 68/2 | Milltop , h, 7 ans, Sinndar IRE et Robinka, 72 | Singapore Trip , h, 5 ans, Goken et Singapore Treat, 67 |
| Ite Missa Est , f, 7 ans, Clety et Mea Maxima Culpa, 72/7 | <i>Journee De Reve</i> , f, 4 ans, Fly With Me et Unike De Reve, 70/3 | Mind Glory , f, 5 ans, Martinborough JPN et Mind Master USA, 47/3 | Sir Becquaille , h, 6 ans, Manduro GER et Becquamour, 67 |
| <i>Ivanohe</i> , h, 5 ans, Cokoriko et Cavalerie, 56/2 | <i>Joviale Tiepy</i> , f, 4 ans, It'S Gino GER et Uitiiepy, 47/6 | Miss De La Plata , f, 6 ans, Rio De La Plata USA et Misinmie, 53 | Skyline , h, 4 ans, Saint Des Saints et Former Line, 59 |
| <i>Ixel Du Fruitier</i> , f, 5 ans, Fly With Me et Rouf Du Fruitier, 56 | <i>Joyfull</i> , h, 4 ans, Honolulu IRE et Calasiris, 70 | Mister Karwin , h, 4 ans, Outstrip GB et Hammana Queen IRE, 64/7 | Slice And Dice , f, 4 ans, Gengis et Slice Of Life, 59 |
| <i>J'Arrive D'Arthel</i> , h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Covergirl D'Arthel, 69/2 | <i>Joyol</i> , h, 4 ans, Voiladenuo et Volverine Macalo, 66/5 | Morgan Has , f, 5 ans, Great Pretender IRE et Momita Has, 65 | Solingen , f, 6 ans, Muhtathir GB et Solvalla, 55/2 |
| <i>J'Arrive De L'Est</i> , h, 4 ans, It'S Gino GER et Deesse De L'Est, 69/1 | <i>Jump Des Bruyeres</i> , h, 4 ans, Spanish Moon USA et Innsbruck, 69 | Mr Lulu , h, 5 ans, Vertigineux et Lupa Sola, 52 | * Star Of Jennifer IRE , f, 4 ans, Brametot IRE et Changeable GB, 51 |
| <i>J'Hallucine</i> , f, 4 ans, Elm Park GB et Commetol, 69/5 | <i>Jungle Ville</i> , h, 4 ans, Voiladenuo et Ballyville, 69/3 | Muhtalad , h, 6 ans, Muhtathir GB et Lady Chloe, 58/4 | Style Lenzac , h, 5 ans, Style Vendome et Dalmatie, 62 |
| <i>Jagger Bomb</i> , f, 4 ans, Diamond Green et Une Tournee, 70/7 | Jupiter Pepper , h, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Policalle, 46/4, 64 | Netcam , f, 11 ans, Network GER et Orlana, 48/1 | Sumsam (GB) , h, 8 ans, Makfi GB et Spin IRE, 49/1 |
| Jaillio , h, 5 ans, Petillo et Jade De La Palisse, 57/3 | <i>Just A Castle</i> , h, 4 ans, Castle Du Berlais et Allo Cherie, 70/4 | New President , h, 6 ans, Sinndar IRE et Sun Song, 72/1 | Tam D'Or , f, 4 ans, Puit D'Or IRE et Tamkevi, 60/5 |
| Jalousie D'Ainay , f, 4 ans, Masterstroke USA et Torpille D'Ainay, 68/7 | <i>Juste Originale</i> , f, 4 ans, Blek et Version Originale, 60 | Nikos De Candale , h, 5 ans, Nicaron GER et Palomba, 57 | Thatsmyseat , f, 7 ans, Samum GER et Escort'Beauty, 48/2 |
| James , h, 4 ans, Galiway (GB) et Tiaradargent, 46/6, 64 | Jutathir Du Breuil , h, 4 ans, Muhtathir GB et Paola Pierji, 66 | Nuit Debout , h, 7 ans, Spirit One et Cotes D'Armor, 63 | Tonnerre Du Temps , f, 4 ans, Saint Des Saints et Daniella, 60/2 |
| James Bond Chanay , h, 4 ans, Tirwanako et Rose Celebre, 46/1, 64/2 | Juventus Le Dun , f, 4 ans, Polarix (GB) et Heviz, 51/4 | On Your Mark , h, 6 ans, Kamsin GER et Money Humor (IRE), 55 | Trou Normand , h, 6 ans, Kapparde et Bayonnelle, 67/2 |
| <i>Japelou Deciergues</i> , m, 4 ans, Voiladenuo et Miss De Ciergues, 64/6 | Kappa Green , h, 5 ans, Diamond Green et Omega De Foissac, 57/4 | One Story , f, 6 ans, Spirit One et Cover Story, 53 | Vague Verte , f, 5 ans, Buck'S Boum et Nee Pour Vaincre, 52/3 |
| <i>Jardin D'Arthel</i> , h, 4 ans, Cokoriko et Olga D'Arthel, 70/1 | Keep Hope De Roche , h, 6 ans, Coastal Path GB et Red Time, 67 | Parioli , f, 4 ans, Wings Of Eagles et Grivatique, 60/4 | Vangostyle , h, 5 ans, Style Vendome et Belle Et Sage, 62/5 |
| <i>Jargauder</i> , h, 4 ans, Agent Secret IRE et Saga D'Ainay, 70 | Kokydale , f, 4 ans, Kitkou et Domidale, 60, 68/4 | Parisimix , h, 4 ans, Gemix et Parisienne USA, 66/3 | Vikidia , f, 4 ans, Gemix et Vesilia, 51 |
| Jazzy Du Mestivel , f, 4 ans, Great Pretender IRE et Royale Solitaire, 60/7 | La Baroche , f, 4 ans, Recorder GB et La Belliere IRE, 60/6 | Patricien , h, 6 ans, Dream Well et Lady'S Day GER, 49 | Viking De Balme , h, 14 ans, Cachet Noir USA et Jonquille De Balme, 48 |
| <i>Je Suis Divin</i> , h, 4 ans, Karakter IRE et Divine Sainte, 59 | Lady Martaline , f, 5 ans, Martaline GB et Ladytown, 53/3 | Pic Saint , h, 4 ans, Doctor Dino et Rose Candy, 66 | Vingcoeurs , h, 8 ans, Air Chief Marshal IRE et Ana Zghorta (GB), 58 |
| | Ladyborough , f, 4 ans, Martinborough JPN et Catch Lady, 51 | Picnic , h, 6 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Dansia GER, 67 | Vintaclera , f, 5 ans, Authorized IRE et Vintage, 52/2 |
| | Le France , h, 8 ans, Vertigineux et France Du Pecos, 50 | Premier Bleu , h, 4 ans, Kapparde et La Sulfureuse, 59/1 | |
| | | Ptiturf , h, 10 ans, Konig Turf GER et Silver And Gold, 49 | |

Voix Sainte, f, 4 ans, Saint Des Saints et Voix Du Coeur, 51

Wings Of Liberty, h, 4 ans, Wings Of Eagles et Altana USA, **46/5**, **64/5**

Yllico, m, 7 ans, Cargese Des Landes et Free Teuz, **61/5**

Yo, h, 12 ans, Satri IRE et Yeomanry, 49, **72/5**

You For Me, h, 4 ans, Choeur Du Nord et Conter Fleurette, **66/2**

Zeply, h, 7 ans, Reply IRE et La Teignouse, 63

Ziingara, f, 5 ans, Joshua Tree IRE et Cheptainville, 47, **72/6**

Zizaneur, h, 8 ans, Planteur (IRE) et Zitana, 49, 72

Zumba Du Mazet, f, 7 ans, Nom De D'La et Rumba Des Lilas, **61/2**